

NOTES

SUR

LE CANADA

BOULOGNE (SEINE). — IMPRIMERIE JULES BOYER

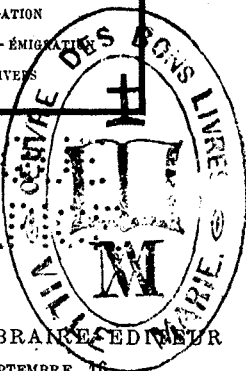
NOTES

SUR

LE CANADA

APERÇU GÉNÉRAL — RÉSUMÉ HISTORIQUE
PRODUITS NATURELS ET MANUFACTURÉS
COMMERCE ET NAVIGATION
POPULATION — ÉDUCATION — ÉMIGRATION
RENSEIGNEMENTS DIVERS

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SU



PARIS

GUSTAVE BOSSANGE, LIBRAIRE ÉDITEUR

16, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 16

1878

INTRODUCTION

Chaque peuple, si petite que soit la place qui lui a été assignée dans l'ordre de la création, compte dans son passé des faits dont il a le droit d'être fier et possède dans ses annales des pages qu'il relit toujours avec orgueil.

Le Canada, comme tous les autres pays du monde, a eu des phases glorieuses à différentes époques de son histoire.

Depuis le jour où quelques pionniers, recrutés pour la plupart dans la Normandie, la Bretagne et le Perche, venaient, à l'appel de Champlain, fonder une nouvelle France sur les plages encore inexplorées de l'Amérique du Nord, jusqu'à l'heure où les nobles débris de l'armée de Montcalm, harassés par une lutte inégale, durent se soumettre aux lois de l'Angleterre victorieuse, il y eut bien des faits d'armes glorieux à en

registrar dans les fastes militaires de la marine canadienne française.

Grand a dû être le déchirement de ces vaillants champions des anciennes traditions militaires de la France, quand ils ont vu flotter les couleurs britanniques sur la citadelle de Québec.

Ces hommes, qui sans murmurer ont supporté les plus dures privations et ne considéraient pas le prix de leur sang pour la mère-patrie qui les délaissait, étaient évidemment trop Français de cœur pour vouloir être sacrifiés jamais aux caprices d'une courtesane.

Néanmoins, après plus d'un siècle de domination étrangère, — nous pourrions dire d'oubli de la part de la France — près de onze cent mille Canadiens, issus de ces quelques milliers de délaissés sur cette terre lointaine, forment aujourd'hui une nation à nationalité vivace et énergique, qui n'a pas oublié des nobles traditions du passé, et qui a conservé intactes, au milieu des vicissitudes qu'elle a eu à traverser, la religion, la langue et les mœurs que lui ont transmises ses fondateurs. Le temps qui, dit-on,

tout, n'a rien affaibli dans le Canada français du culte dévoué et désintéressé que sa population a voué au souvenir de la France.

Et cependant, il a fallu bien du courage et du patriotisme à ces quelques représentants de la race française, disséminés sur ces vastes territoires de l'Amérique du Nord, pour lutter comme ils l'ont fait contre l'esprit absorbant et si éminemment colonisateur, qui caractérise l'élément étranger dont ils ont toujours été environnés. Il est surprenant même que ce petit groupe de Français ait pu ainsi croître et prendre de la force, sans rien sacrifier de ses traditions, à l'ombre du drapeau dont les épais replis l'enveloppent et lui cachent depuis si longtemps le soleil de la mère-patrie.

Il faut bien l'avouer, cet indestructible attachement des Canadiens français pour la France est d'autant plus inexplicable que, depuis bien des années déjà, le Canada n'a jamais eu qu'à se louer du protectorat généreux et désintéressé dont l'Angleterre le couvre.

En compensation de cet attachement indélébile des Canadiens français pour le pays de leurs ancêtres, la France doit bien porter quelque intérêt à ces compatriotes d'outre-mer habitant une colonie anglaise, et leur savoir quelque gré d'un dévouement aussi peu spéculatif.

NOTES

SUR

LE CANADA

I

APERÇU GÉNÉRAL

En Europe, on se fait généralement une idée aussi fausse que peu avantageuse du Canada.

Pour beaucoup de personnes, cette importante colonie n'est qu'un pays perdu couvert de forêts inextricables et de savanes marécageuses, enseveli, pendant sept ou huit mois de l'année, sous une épaisse couche de neige, où on gèle en hiver, où on grille en été, où le colon doit toujours être sur le qui-vive pour défendre sa vie et sa propriété contre les attaques incessantes de tribus sauvages, complètement incivilisées et à moitié anthropophages.

On ignore l'incomparable fertilité de son sol,

la salubrité incontestable de son climat, l'accroissement relativement prodigieux de sa population, en un mot, tout ce qui constitue les nombreuses et inépuisables ressources que renferme cet immense territoire.

Le Canada, dont la superficie est évaluée à neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille cent quarante kilomètres carrés, est borné: au nord par le territoire de la baie d'Hudson, au 52° degré de latitude; à l'est par l'océan Atlantique; à l'ouest par l'océan Pacifique, et au sud par la frontière nord des États-Unis.

Si l'on considère que la superficie de l'Europe ne dépasse pas 13,450,000 kilomètres carrés, on se rend facilement compte de l'importance de cette colonie peu peuplée encore, en raison de l'immensité de sa surface territoriale, dont plusieurs centaines de millions d'hectares, d'un sol exceptionnellement fertile, sont encore inexploitées.

Le Canada se compose, depuis 1867, de sept provinces unies entre elles par un lien fédératif.

Ce sont :

La province d'Ontario (ancien Haut-Canada) qui contient, sur 279,139 kilomètres carrés, une population de 1,420,850 âmes, en majorité de race anglaise ;

La province de Québec (Bas-Canada), qui ne

compte encore que 1,191,576 habitants, en grande partie d'origine française, sur 500,769 kilomètres carrés.

Ces deux provinces formaient, à elles seules, le Canada avant 1867. Mais l'acte de confédération, passé à cette époque, leur a annexé le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard, la Colombie anglaise et Manitoba. La population de ces cinq dernières provinces est de 821,378 âmes, et leur superficie territoriale de 720,381 kilomètres carrés.

Le territoire du Nord-Ouest plus considérable, à lui seul, que toutes les autres provinces du Canada réunies, puisqu'il contient 7,599,000 kilomètres carrés, a été acheté par le gouvernement canadien à la compagnie de la Baie d'Hudson, vers 1868. On évalue le nombre de ses habitants à environ 85,000, vivant, pour la plupart, à l'état sauvage. A l'encontre du Bas-Canada où l'élément français et catholique domine, les autres provinces sont, en grande majorité, anglaises et protestantes; ceux qui y professent le catholicisme et descendent de la race française n'y comptent que pour un quart, au plus.

On exagère beaucoup, ordinairement, l'âpreté du climat canadien. Au Canada les hivers sont

rigoureux, c'est vrai, et la neige y couvre le sol pendant près de cinq mois de l'année. Mais, en revanche, ces froids secs et vivifiants, que l'on envisage avec tant d'horreur, donnent la force et l'énergie aux populations qui l'habitent; cette neige elle-même, si redoutable en apparence, tout en étant le préservatif le plus efficace des plantes qu'elle garantit contre la gelée, procure aussi, aux habitants des villes et des campagnes, un mode de locomotion des plus rapides et des moins coûteux. Les étés sont habituellement chauds, c'est incontestable, mais l'atmosphère n'y est jamais lourde et suffocante comme dans certaines parties de l'Amérique méridionale ou dans quelques contrées du sud de l'Europe, et cette température provoque et soutient une des végétations les plus luxuriantes qu'il y ait au monde.

Si tout le monde sait qu'à Saint-Pétersbourg la température moyenne des trois mois d'hiver est de *dix* degrés centigrades, beaucoup de personnes ignorent qu'elle ne dépasse jamais *huit* degrés à Montréal. D'après des rapports météorologiques d'une autorité incontestable, dans cette dernière ville, la moyenne de janvier, le mois le plus rigoureux de l'année, varie entre *neuf* et *dix* degrés centigrades. Ces mêmes rapports constatent que la moyenne de

juillet, le mois le plus chaud au Canada, varie entre *vingt* et *vingt-deux* degrés.

Cependant, ni cette grande chaleur, ni ce froid tant redouté, ne deviennent assez intolérables pour empêcher le colon canadien de se livrer aux travaux d'exploitation de sa ferme.

Les variations considérables que l'on remarque entre les grands froids de l'hiver et les jours les plus chauds de l'été, sont loin d'être aussi préjudiciables à la santé des habitants du Canada qu'on pourrait se l'imaginer, au premier abord. Les statistiques sérieuses ont démontré que, toutes proportions gardées, le chiffre des décès y est plus de moitié moins élevé qu'en France.

D'ailleurs, la meilleure preuve à donner de la salubrité du climat, c'est la vitalité tout exceptionnelle de la population du Canada, en général, et le développement vraiment prodigieux de la race française, en particulier. En 1763, le Haut et le Bas-Canada qui comptaient 70,000 âmes, tout au plus, possédaient lors du recensement de 1870, 2,812,367 habitants dont 1,005,200 d'origine française. Si nous ajoutons à ce dernier nombre environ 500,000 Canadiens français disséminés dans les autres provinces de la Confédération et aux Etats-Unis, nous en arrivons à constater que, dans l'espace

de cent sept ans, ce petit groupe de Français s'est multiplié près de vingt-deux fois, par sa simple force d'expansion et sans le secours de l'émigration étrangère.

On doit conclure de ces observations, et cela en dépit de toutes les opinions scientifiques émises pour expliquer le peu d'augmentation relative de la population en France, que la race française possède des qualités tout aussi colonisatrices, à ce point de vue, qu'aucune autre du monde. Cette progression rapide de la population, au Canada, est due un peu, sans doute, à la salubrité du climat et beaucoup, probablement, à la moralité des habitants. Quoi qu'il en soit, si l'accroissement qui s'est manifesté jusqu'ici continue à se maintenir, il y aura, avant la fin du siècle prochain, plus de Français qu'en France même, dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Chacune des provinces du Canada possède d'innombrables ressources pour la plupart inexploitées encore.

Les forêts séculaires qui couvrent une partie considérable de son territoire offrent une variété infinie de bois, fort appréciés, pour la construction et l'ébénisterie. Des centaines de rivières, au cours rapide, peuvent faire mouvoir

des milliers d'usines alimentées par les produits naturels du pays; ses chemins de fer, ses canaux, ses lacs grands comme des mers, son fleuve Saint-Laurent qui, à plus de cent soixante lieues de son embouchure, devant Montréal, a encore une largeur d'au moins trois kilomètres et une profondeur suffisante pour permettre aux *steamers* du plus fort tonnage d'y manœuvrer à l'aise, sont autant d'avantages sérieux offerts au développement du commerce et de l'industrie.

Enfin, mettant en ligne de compte un grand nombre de manufactures et d'usines de toutes sortes, une immense quantité de produits minéralogiques enfouis dans le sol, on se fera une idée des richesses inconnues que renferme ce pays inévitablement destiné à jouer, un jour ou l'autre, un rôle important, sinon brillant, parmi les peuples du nouveau monde.

Afin de donner un aperçu de quelques-unes des ressources actuelles du Canada, nous emprunterons quelques chiffres officiels au recensement fait de ce pays, en 1871. Comme dans ce travail statistique sont comprises seulement les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, à tous les points de vue, du reste, les plus importantes de la Confédération canadienne, nous serons

obligé de nous borner aux renseignements que nous donnent ces documents, les seuls dignes de foi sur la matière.

Nous trouvons d'abord, dans ces quatre provinces, 7,015,805 hectares de terre en état de culture. Ces terrains sont occupés par 376,862 personnes dont 326,160 comme propriétaires et 39,583 à titre de fermiers.

On serait tenté de croire que la neige qui couvre le sol, pendant les mois d'hiver, doit, en interdisant l'accès des pâturages aux bestiaux, présenter un obstacle presque insurmontable à l'éleveur du bétail. Il n'en est rien cependant, et, malgré la nécessité où l'éleveur se trouve de nourrir ses animaux à l'étable durant cinq mois de l'année, il ne retire pas moins des revenus considérables de ce genre d'industrie. Les chevaux canadiens, doués d'une vigueur exceptionnelle, sont très-recherchés sur tous les marchés américains. Les races bovine, ovine et porcine acquièrent aussi au Canada un développement tel, que souvent de grands éleveurs anglais viennent y retrouver les produits améliorés d'animaux dont ils ont, quelques années avant, fourni la souche aux fermiers canadiens. Les pâturages peuvent avantageusement être comparés avec les plus plantureux pacages de la Suisse.

On comptait, lors du dernier recensement, 836,743 chevaux, 1,139,635 vaches, 3,155,509 moutons, 1,366,083 porcs, etc.

Le produit des forêts canadiennes, pour l'année 1870, était de 744,040,659 mètres cubes de bois de toutes sortes, plus 121,685 mâts de navires.

Les pêcheries canadiennes sont, sans contredit, des plus considérables et des plus productives. La longueur des côtes maritimes des quatre provinces dont nous nous occupons, est évaluée, sans tenir compte des anfractuosités du rivage, à 5,332 kilomètres. On apprécie en outre la superficie des eaux intérieures à 315,764 kilomètres carrés. Le champ est donc suffisamment vaste pour permettre aux pêcheurs canadiens de retirer de beaux bénéfices d'une industrie à laquelle se livrent, à l'exclusion de presque toutes autres, près de 200,000 habitants des côtes. En 1870, 991 navires portant 6,984 hommes d'équipage, et 16,876 barques montées par 25,347 pêcheurs, faisaient le service de ces pêcheries.

Les productions minérales, sans être aussi considérables maintenant qu'elles sont appelées à le devenir un jour, n'en méritent pas moins

d'être mentionnées. On y trouve, en assez grande abondance, du cuivre, du fer, du plomb, du mercure, du manganèse, de l'antimoine, du soufre; on y exploite des houillères d'une grande richesse, et des carrières produisant des marbres et des granits très-prisés. On y a même découvert des gisements d'or et d'argent dont l'exploitation serait avantageuse, au dire de géologues compétents. Les mines de cuivre du lac Huron rapportent déjà pour 125,500,000 de minerai, annuellement. Dans l'ouest de la province d'Ontario, plus de trois cents sources jaillissantes, inépuisables, fournissent plusieurs milliers de barils d'huile de pétrole, par jour. Des salines livrent, journellement, au commerce, plus de mille sacs d'un sel d'une pureté remarquable, dont un spécimen a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1867. Le fer extrait des mines de la Nouvelle-Ecosse est réputé comme étant d'une qualité supérieure. Il rivalise avantageusement avec celui produit par la Suède, et est de beaucoup préféré au fer anglais. Tandis que ce dernier est coté à 100 fr. 80 le tonneau, celui de la Nouvelle-Ecosse en vaut 176 fr. 40 sur le marché de Londres.

Avec d'innombrables chutes d'eau qui ne demandent qu'à être utilisées par l'industrie, vu

surtout la facilité avec laquelle on peut s'y procurer la matière première, produite ou non par le pays, on peut, en toute sûreté, prédire un grand avenir industriel au Canada.

Déjà, un assez grand nombre de fabriques de tissus de laine et de coton, de papier, de chaussures, de meubles, de clous, etc., sont en pleine activité. Le recensement évalue à 624,535,730 francs le prix de la matière brute employée, pendant l'année 1870, dans les différentes opérations industrielles. Le rendement avait été de 1,108,088,865 francs. On a pu établir aussi que ces manufactures emploient 187,942 personnes gagnant, collectivement, 204,255,045 fr. par an, ce qui donne une moyenne de salaire annuel de 1,086 fr. 75, ou 3 fr. 60 par jour ouvrable, — le travail étant interdit le dimanche — pour chaque homme, femme ou enfant. Les provinces d'Ontario et de Québec entrent, à elles deux, pour les sept dixièmes, dans le total de ces valeurs industrielles.

En sus des produits provenant de fabriques ou de manufactures plus ou moins considérables, il faut tenir compte de ceux fournis par une foule de petites industries indigènes, telles que le tissage des étoffes de laine et de lin auxquelles la femme du cultivateur canadien travaille à domicile, et dont une bonne partie

est affectée à l'usage de la famille ; la fabrication des chapeaux de paille, tressés pendant les longues veillées d'hiver et exportés par millions vers le sud des Etats-Unis ; le sucre, provenant de la sève de l'érable, qui ne coûte rien à celui qui le fabrique lui-même ; enfin, une foule d'autres productions plus ou moins rémunératrices, que le colon industriel sait toujours ajouter aux produits naturels de sa ferme.

Au point de vue administratif et religieux, le Canada jouit de la liberté la plus étendue. La suzeraineté de l'Angleterre sur cette colonie est toute commerciale. Les possessions britanniques de l'Amérique du Nord sont un débouché avantageux pour les nombreux articles d'exportation qui sortent des docks de la Grande-Bretagne et inondent leurs marchés, à l'exclusion de presque tous autres produits européens ; c'est tout ce que la métropole leur demande.

La constitution qui régit la Confédération canadienne, tout en étant constitutionnelle monarchique, a beaucoup d'analogie avec celle des Etats-Unis d'Amérique. Comme dans la grande république américaine, il y a une administration fédérale et des gouvernements provinciaux.

Le gouvernement fédéral siège à Ottawa, capitale du Canada. Il est administré par :

Un gouverneur général, fonctionnaire du gouvernement métropolitain, chargé d'y représenter les intérêts de la couronne britannique, avisé par un conseil composé de treize ministres ;

Un sénat, où siègent soixante-dix-sept membres nommés à vie par le gouvernement ;

Enfin, une Chambre des Communes, formée de députés élus, tous les cinq ans, par le suffrage des habitants des différentes provinces de la confédération, qui y sont représentées proportionnellement à l'importance numérique de la population de chacune d'elles.

Dans les deux Chambres, la discussion peut avoir lieu, indifféremment, en français ou en anglais et tous les documents officiels doivent être, forcément, publiés dans les deux langues.

Ces trois branches de la législature canadienne, telle que constituée, pourvoient à la législation pénale, douanière et commerciale et règlent toutes les questions d'intérêt commun ayant rapport aux relations extérieures.

Chacune des provinces possède, en outre, un gouvernement particulier dont la constitution est, à peu de chose près, analogue à celle de la législature fédérale et possède les mêmes pouvoirs sur toutes les questions ayant trait aux intérêts locaux. Ces administrations se

composent : d'un Lieutenant gouverneur, d'un Conseil Législatif dont les membres sont nommés à vie, comme ceux du sénat, et d'une Assemblée législative éligible tous les quatre ans. Les provinces d'Ontario et de Manitoba diffèrent des autres en ce qu'elles n'ont pas de Conseil Législatif. Ces législatures provinciales sont complètement indépendantes du parlement fédéral, pour tout ce qui concerne la législation civile et ont aussi l'administration exclusive et sans contrôle, de toutes les propriétés du domaine public contenues dans leurs limites.

Le droit de veto que le Gouverneur général et les Lieutenants Gouverneurs ont le droit d'exercer, au besoin, au nom du souverain, est la seule mesure répressive que l'autorité métropolitaine se soit réservée sur ses colonies de l'Amérique du Nord. Bien rarement, ces représentants de la couronne britannique se croient dans le cas d'user d'un privilège que leurs pouvoirs leur confèrent.

La propriété foncière n'est soumise à aucune taxe directe et les impôts perçus sur les marchandises importées et sur différents produits manufacturés dans le pays, suffisent aux frais généraux de l'administration.

Le suffrage électoral n'est pas universel, au Canada, comme en France. Pour être électeur

ou éligible, il faut, en outre de la possession intégrale de ses droits civils, être pourvu d'une certaine qualification pécuniaire qui varie selon l'importance du mandat à conférer ou à obtenir.

Une des clauses de l'acte de cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre assure aux habitants du pays la libre pratique de la religion catholique et l'exercice des lois civiles alors en usage dans la colonie. Au Canada, le clergé catholique est respecté de toutes les sectes religieuses et jouit d'une influence considérable parmi les habitants d'origine française.

C'est sur l'interprétation des *Coutumes de Paris* que les tribunaux appuyèrent toujours la jurisprudence civile du Canada français, jusqu'en 1866. A cette époque, les lois de la province, après avoir été soigneusement condensées par un comité composé de savants légistes, furent publiées sous le titre de *Code civil du Bas-Canada*. Ce code renferme, à peu de chose près, les dispositions du Code français. Devant toutes les cours de justice de la province de Québec, l'avocat comme le plaideur, d'origines française ou anglaise, peuvent faire valoir leurs prétentions dans leur langue maternelle. Toutes les autres provinces sont soumises à la jurisprudence civile anglaise.

L'instruction primaire est obligatoire au Canada, en ce sens que chaque père de famille est tenu de payer une certaine contribution annuelle affectée au soutien des écoles de son canton, pour chacun de ses enfants âgés de sept à quatorze ans, qu'ils y assistent ou non.

II

RÉSUMÉ HISTORIQUE

I

LE CANADA SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE

De l'autre côté de l'Atlantique, à plus de quatre mille kilomètres des rives de France, il y a de cela plus de trois siècles, Jacques Cartier remontait le fleuve Saint-Laurent et prenait possession, au nom du roi de France, de vastes contrées, encore inexplorées, auxquelles il donnait le nom de *Nouvelle-France*.

En dépit des vicissitudes de tout genre qu'ils ont eu à subir, les quelques rares pionniers qui vinrent, à l'ombre du drapeau planté par le navigateur malouin, fonder la nouvelle colonie, ont grandi et prospéré. Aujourd'hui,

plus de onze cent mille représentants de la race française conservent précieusement au Canada, au milieu des éléments étrangers qui les entourent, la langue, les mœurs et les traditions de l'ancienne mère-patrie.

Les premières tentatives de colonisation de la Nouvelle-France, découverte en 1535, échouèrent presque complètement, et celles qui suivirent ne réussirent jamais qu'à demi. Aussi, pendant près de deux siècles, le développement de la population y fut-il à peu près nul.

C'est en 1541 que le roi François I^{er} pensa, pour la première fois, à coloniser les vastes possessions américaines dont Jacques Cartier venait de doter la couronne de France. M. de Roberval fut chargé de jeter les fondements de la nouvelle colonie. A la tête de deux cents émigrants et accompagné d'un certain nombre de gentils-hommes, il partit au commencement du printemps de 1542 et vint aborder sur la rive nord du Saint-Laurent, près du lieu où fut bâtie plus tard la ville de Québec. Le premier hiver fut fatal au nouvel établissement français qui, dans l'espace de quelques mois, perdit près du tiers de ses membres.

Sur ces entrefaites, la guerre s'étant rallumée entre François I^{er} et Charles-Quint, au

lieu des renforts qu'il attendait, M. de Roberval reçut l'ordre de revenir en France et d'y ramener ses compagnons.

Après la conclusion de la paix, M. de Roberval reprit, avec l'assentiment de Henri II, qui venait de succéder à son père, ses projets de colonisation du Canada. Accompagné de son frère, il se remit, en 1549, à la tête d'une nouvelle expédition qui dut périr en mer, car on n'en eut jamais de nouvelles. Le Canada resta oublié pendant le demi-siècle qui suivit cette terrible catastrophe.

L'an 1600, le marquis de la Roche tâcha de reprendre l'œuvre de M. de Roberval. Il partit avec un assez grand nombre d'émigrants qu'il débarqua sur une île inculte située à l'embouchure du golfe Saint-Laurent, sous prétexte d'aller explorer les rivages de l'Acadie pour y trouver un lieu propice à leur établissement. Poussé, dit-on, par une violente tempête qui le rejeta sur les côtes de France, où il débarqua, il paraît avoir oublié les malheureux abandonnés sans ressources sur une île déserte. On ne songea que cinq ans plus tard à ces pauvres gens, que l'on retrouva décimés par les privations de toutes sortes.

MM. de Chaste et de Pontgravé ayant ob-

tenu un privilège exclusif pour la traite des pelleteries sur tout le territoire compris entre le cap Race et le 50° degré de latitude nord, à la condition de coloniser les contrées dont ils devenaient ainsi les concessionnaires, mirent le marquis de Champlain, habile homme de mer du temps, à la tête d'une nouvelle expédition qui fut dirigée vers le Canada, dans le cours de l'année 1603.

En 1604, M. de Monts, qui venait de remplacer M. de Chaste, mort dans l'intervalle, s'embarquait, à son tour, avec quelques centaines de colons et allait atterrir sur les côtes de l'Acadie (Nouvelle-Ecosse), où il jetait, peu de temps après son arrivée, le fondement de la ville de Port-Royal, aujourd'hui Annapolis.

De son côté, Samuel de Champlain, après avoir exploré les rives du Saint-Laurent, fondait le 3 juillet 1608 la ville de Québec, qui devint et resta, jusqu'en 1867, la capitale du Canada, sur les ruines mêmes du village sauvage Stadaconé, où Jacques Cartier aborda quand il planta, pour la première fois, la croix de la civilisation sur les plages du nouveau monde.

A dater de la fondation de Québec, le Canada qui avait toujours été laissé sous la direction exclusive des Compagnies possédant le

privilège de faire la traite des pelleteries dans tout le pays, fut soumis à une organisation plus régulière.

Jusque-là, les quelques rares colons établis sur les bords du Saint-Laurent avaient eu beaucoup à souffrir du voisinage des aborigènes, avec qui ils avaient de fréquents démêlés.

Champlain tenta d'établir des relations amicales avec les tribus sauvages, dont il était environné. A cet effet, il conclut un traité d'alliance avec les Algonquins et les Hurons, ses voisins, leur promettant son concours pour combattre leurs ennemis héréditaires, les Iroquois, peuplade nombreuse et redoutable établie au sud du lac Ontario.

Quoique peu nombreux, les Français rendirent immédiatement de grands services à leurs nouveaux alliés. Les effets foudroyants des armes à feu jetèrent bientôt l'épouvante et le désarroi dans les rangs ennemis.

En 1612, le prince de Condé fut nommé vice-roi de la Nouvelle-France; mais les troubles politiques dans lesquels il se trouva bientôt mêlé, en France, l'empêchèrent de prendre une part effective à la direction de la colonie.

A la sollicitation de Champlain, quatre frères récollets, les premiers missionnaires qui aient évangélisé la partie nord du nouveau

monde, débarquaient, en 1615, sur les rives du Saint-Laurent. Dans la même année (1615) une expédition que les Algonquins et les Hurons entreprirent contre leurs ennemis, les Iroquois, et à laquelle Champlain prit part, échoua complètement. Emporté assez grièvement blessé du champ de bataille, le capitaine français dut passer l'hiver au pays des Hurons où il utilisa les nombreux loisirs que lui laissait sa convalescence, en étudiant les mœurs et les usages de ses hôtes.

En 1617, s'établit sous les murs de Québec la première famille française qui vint se fixer au Canada, avec l'intention de cultiver la terre. Cette famille nommée Hébert qui a fait souche et laissé de nombreux descendants, se composait de cinq membres : le père, la mère, deux filles et un garçon. Quelques années plus tard, en 1620, Champlain faisait venir, lui-même, plusieurs de ses parents.

C'est en 1625 que les premiers jésuites se fixèrent à la Nouvelle-France, à la demande des récollets qui les reçurent à leur arrivée et leur offrirent l'hospitalité, en attendant qu'ils eussent le temps de se préparer un établissement convenable.

Richelieu, alors ministre tout-puissant du roi Louis XIII, afin de couper court à des dis-

sensions qui s'étaient déclarées entre les différentes sociétés qui se partageaient les possessions françaises de l'Amérique du Nord, pour l'exploitation des fourrures, annula les chartes qui leur avaient été octroyées et concéda, à une seule Compagnie qui se forma, en 1628, sous le nom de « Compagnie des cent associés » des privilèges exclusifs pour le trafic des pelletteries sur toute l'étendue des territoires de la Nouvelle-France et de la Floride. En retour, cette compagnie s'engageait à transporter au Canada quatre mille colons français et catholiques, de cette époque à l'année 1648.

Cette nouvelle tentative de colonisation ne réussit guère mieux que les précédentes, car la guerre ayant éclaté, sur ces entrefaites, entre la France et l'Angleterre, l'envahissement du Canada qui en fut la conséquence, la perte des vaisseaux venant ravitailler la colonie capturés par la flotte anglaise, la prise de Québec réduite à la famine, par l'amiral anglais Kerth, qui s'ensuivit, furent autant de causes qui entravèrent les progrès de la colonie naissante.

La ville de Québec ayant été rendue à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye, en 1632, Champlain, qui venait d'être nommé gouverneur général de la Nouvelle-France,

tenta de nouvelles démarches dans le but de coloniser le pays. A son appel, un certain nombre de familles françaises étaient déjà venues se fixer sur les bords du Saint-Laurent ; un mouvement d'émigration vers le Canada assez accentué, commençait à se manifester en France ; M. de la Violette jetait, en 1634, les fondements de la ville des Trois-Rivières ; enfin, une ère de prospérité générale semblait vouloir s'ouvrir pour la colonie naissante, quand le fondateur de la nationalité française en Amérique mourait le 25 décembre 1635, avant d'avoir eu le temps de consolider son œuvre.

En 1642, M. de Maisonneuve, gentilhomme champenois, fondait la ville de Montréal. A cette époque, comme le prouvent les statistiques du temps, la population d'origine européenne, au Canada, ne dépassait pas deux cents âmes.

Un grand nombre de maisons d'éducation et d'institutions charitables furent aussi fondées vers la même époque. En 1635, le père de Brohant, fils du marquis de Gamache, établissait le premier collège de jésuites au Canada. Mme la duchesse d'Aiguillon dotait en 1639 l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec, dirigé par des religieuses hospitalières qu'elle envoya de Dieppe ; la même année, une maison d'éduca-

tion pour les jeunes filles, le couvent des Ursulines de Québec, ouvrait ses portes, grâce aux dons généreux de Mme de la Peltrie, sa fondatrice ; à Montréal, Mlle Mance et Mme de Bullion bâtissaient en 1642, le premier hôpital qui est peut-être aujourd'hui l'institution charitable la plus considérable de l'Amérique du Nord ; enfin la sœur Bourgeois, religieuse inconnue et d'une naissance obscure, trouvait dans les seules ressources que lui fournissait son incomparable charité, les moyens suffisants pour fonder sous le nom de « Couvent de la Congrégation de Notre-Dame » une maison d'éducation pour les jeunes filles du peuple.

Toutes ces institutions existent encore aujourd'hui et plusieurs d'entre elles possèdent même de nombreuses et prospères succursales.

Les gouverneurs qui succédèrent au marquis de Champlain ne crurent pas à la nécessité d'intervenir dans les guerres que continuaient à se faire entre elles les différentes tribus sauvages. Les Hurons, privés des secours sur lesquels ils avaient droit de compter de la part des Français, réduits à leurs propres forces, devaient bientôt subir les conséquences de cette abstention maladroite. Une bataille décisive qu'ils perdirent, en 1649, les mit complètement à la merci de leurs redoutables ennemis.

La colonie française ne devait pas tarder à ressentir le contre-coup de la défaite de ses alliés, car les Iroquois qui n'avaient pas oublié les défaites que Champlain leur avait fait essuyer, se répandirent alors sur le territoire de la Nouvelle-France, ravageant les nouveaux établissements, massacrant sans merci, à l'abri même des murs de Québec, des familles entières de colons, sans défense. Mais, en 1662, grâce aux mesures énergiques qui furent prises par M. Voyer d'Argenson, alors gouverneur du Canada, cette tribu guerrière se vit obligée de rentrer dans ses limites, après avoir signé un traité de paix.

En 1663, la Compagnie des cent associés fut dissoute. Les administrations civiles et militaires concentrées, jusque-là, complètement entre les mains des gouverneurs, en dépit de certaines modifications qui avaient été faites en 1647, dans le mode du gouvernement, dont ils n'avaient jamais tenu compte, subirent alors des changements assez notables.

Une nouvelle constitution due à l'initiative de Colbert, ministre de Louis XIV, établissait un conseil souverain composé du gouverneur, du titulaire ecclésiastique le plus élevé du pays, de cinq conseillers et d'un procureur du roi. Ce conseil revêtu des mêmes pouvoirs que la cour sou-

veraine en France, à cette époque, avait, en sa qualité administrative, le droit de disposer des deniers publics et de faire tous les règlements relatifs au commerce intérieur et, en sa qualité judiciaire, les pouvoirs les plus étendus qui pouvaient être conférés à un tribunal colonial. Les *Coutumes de Paris* firent loi devant tous les tribunaux civils du pays. A un haut fonctionnaire, auquel on donna le titre d'intendant, fut dévolue la haute surveillance sur toutes les questions se rattachant à la justice, à la police, aux finances et aux travaux publics.

De son côté, l'administration ecclésiastique subissait de très-notables changements. Mgr de Laval qui remplissait, depuis 1658, la charge de vicaire apostolique, fut nommé, en 1674, évêque du Canada et établit à Québec son siège épiscopal. Les membres du clergé qui, étant considérés jusque alors comme missionnaires, n'étaient soumis à aucun règlement particulier, furent astreints alors à des règles plus uniformes. Enfin des paroisses furent établies et des curés furent nommés pour les desservir.

Dès 1663, Mgr de Laval fondait le séminaire de Québec auquel il adjoignit, cinq ans après, un petit séminaire. Cette maison a donné naissance, près de deux siècles plus tard,

à l'Université Laval, considérée, à juste titre, comme l'institution d'instruction supérieure la plus importante du continent américain. La même année, les sulpiciens établis à Montréal, depuis déjà six ans, devinrent, en vertu d'une charte qui leur fut conférée par le roi de France, les administrateurs et les suzerains de l'île de Montréal.

Les dissensions qui éclatèrent bientôt parmi les membres du conseil souverain, nécessitèrent de nouvelles modifications dans le mode de gouvernement.

En 1665, on remplaça le conseil souverain, tel que constitué, par un autre se composant d'un gouverneur général de toutes les possessions françaises en Amérique, portant le titre de vice-roi, d'un gouverneur pour chaque province et d'un intendant général. Ce nouveau système administratif fut inauguré avec M. de Tracy, comme vice-roi, M. de Courcelles comme gouverneur de la Nouvelle-France, et M. Talon, comme intendant général.

Il fut alors décidé que la guerre contre les Iroquois, qui continuaient leurs ravages et leurs déprédations sur le territoire français, serait poussée avec vigueur. A cet effet, vingt-quatre compagnies du régiment de Carignan qui revenait de Hongrie, où il s'était fort dis-

tingué contre les Turcs, reçurent ordre de s'embarquer pour le Canada où elles arrivèrent dans le courant de l'été 1665. Ce régiment emmenait avec lui les premiers chevaux qu'on eut encore vus dans la partie nord du continent américain.

Quand M. de Tracy se fut rendu un compte exact de la situation, il fit construire un certain nombre de petits fortins qui devaient mettre un obstacle aux incursions des sauvages et servir de refuge, à l'occasion, aux habitants du pays. Puis, à la tête de forces relativement imposantes, il marcha à la rencontre des Iroquois qui, après avoir vainement tenté de lui résister, se virent bientôt dans la nécessité de signer un nouveau traité, le seul qui eut quelque durée, puisqu'il donna seize années de paix à la colonie.

La petite vérole, qui fit plus pour la destruction des races aborigènes de l'Amérique du Nord que ne l'auraient pu faire toutes les armées du roi de France réunies, sévit d'une manière particulièrement rigoureuse vers cette époque. Dans l'espace de quelques années, en 1670 spécialement, des tribus entières disparurent frappées par le fléau terrible qui dépeupla, presque entièrement, la partie nord du Canada.

Sous l'administration de M. de la Barre, marin habile mais administrateur médiocre, nommé, en 1682, gouverneur de la Nouvelle-France, les Iroquois menacèrent de nouveau l'existence de la colonie. Poussés en sous main par les émissaires de l'Angleterre, ils devinrent plus audacieux qu'ils ne l'avaient jamais été et le plus souvent cependant, leurs déprédations restaient impunies. Il n'y avait qu'une voix, dans la colonie, pour blâmer la mollesse de ce gouverneur qui dut bientôt se retirer devant le mécontentement général.

Malheureusement, son successeur, M. de Denonville, ne se montra guère plus énergique et ne sut pas profiter des avantages assez considérables qu'il avait remportés, quelque temps après son arrivée au pouvoir, sur ses sauvages ennemis. Il s'endormit dans une fausse sécurité, trompé par la tranquillité apparente que lui avaient gagnée les succès de son expédition.

Ce fut sous l'administration de ce gouverneur qu'eut lieu un des épisodes les plus sanglants de ces époques de guerres sans merci. Dans la nuit du 5 août 1689, nuit terrible qui a fait donner à l'année 1689 le nom d'*année du massacre*, quatorze cents guerriers Iroquois traversent le fleuve Saint-Laurent pen-

dant un orage effroyable qui favorise leurs projets, débarquent en silence sur l'île de Montréal, cernent les maisons des colons sans défiance, et à un signal donné commencent leur œuvre de carnage. Rien ne fut épargné, hommes, femmes et enfants furent impitoyablement égorgés à la lueur de leurs maisons en flammes. Puis, ces hordes sauvages se répandirent au milieu des populations des campagnes terrifiées, tuant, saccageant, brûlant tout sur leur passage, pour ne se retirer, impunis, que vers le milieu du mois d'octobre.

Cette violation manifeste du droit des gens et de la loi des traités, fut le prélude d'une guerre qui éclata la même année entre les colonies française et anglaise de l'Amérique du Nord ; guerre inégale, s'il en fut, puisqu'à cette époque, la Nouvelle-Angleterre possédait déjà une population de 200,000 âmes au moins, tandis que la Nouvelle-France comptait 15,000 habitants à peine. De plus, pendant que les Anglais devaient attendre des secours effectifs des Iroquois, les ennemis naturels des Français, ceux-ci ne pouvaient espérer aucune aide de leurs anciens alliés, les Hurons, décimés par les dernières guerres qu'ils avaient eu à soutenir.

Néanmoins, grâce à la fermeté dont fit

preuve le comte de Frontenac, successeur de M. de Denonville, les chances de cette campagne, guerre de représailles et d'extermination de part et d'autre, dans laquelle les Iroquois faisaient leur partie, furent souvent partagées.

Après avoir pris Port-Royal et conquis l'Acadie, l'amiral anglais Phipps, avec une flotte de sept vaisseaux, vint mettre le siège devant Québec, le 16 octobre 1690. Ayant bombardé la ville pendant plusieurs jours sans succès, désespérant de s'en rendre maître par la force, il essaya d'employer la ruse. Pendant qu'il faisait faire ostensiblement tous les préparatifs de la levée du siège, il opérât clandestinement une descente à quelques milles de la ville, dans le but de surprendre les assiégés du côté de la terre. Mais, surpris lui-même et attaqué à l'improviste par un bataillon canadien, l'amiral Phipps dut rejoindre précipitamment ses vaisseaux, abandonnant toute son artillerie de campagne sur le rivage et laissant plus de six cents morts sous les murs de Québec. De plus, en regagnant la pleine mer, la flotte anglaise fut assaillie, dans le golfe Saint-Laurent, par une tempête furieuse au milieu de laquelle la plupart des vaisseaux se perdirent corps et biens. Ceux qui restèrent, à moi-

tié désespérés, ne regagnèrent qu'à grand-peine le port de Boston d'où l'expédition était partie.

Profitant du désarroi dans lequel la réussite inespérée de cette campagne avait jeté l'ennemi, M. de Frontenac, désireux de poursuivre le cours de ses succès, décida de prendre l'offensive à son tour. Il donna le commandement des armées franco-canadiennes à M. d'Iberville, gentilhomme canadien, que sa bravoure et ses succès dans différentes expéditions contre les Anglais et les sauvages ont fait surnommer le *Cid du Canada*.

Ce général, après plusieurs combats toujours heureux, sur terre et sur mer, débarqua sur l'île de Terre-Neuve, dans l'été de 1696, et se fit ouvrir les portes de Saint-Jean, capitale de l'île, après avoir pris d'assaut les forts qui protégeaient la ville.

Puis, dans le mois de mai de l'année suivante, il s'emparait des forts de la baie d'Hudson qui redevenait ainsi possession française.

Le traité de Ryswick, signé le 20 septembre 1697 entre la France et l'Angleterre, mit fin aux hostilités.

Ce traité assurait aux deux nations, respectivement, les possessions qu'elles avaient

avant la guerre, à l'exception de la Baie d'Hudson qui restait à la France.

Grâce à l'intervention d'un chef huron nommé Kondarionk, ou le Rat, qui, par la supériorité de son intelligence, avait acquis une influence considérable sur toutes les tribus indiennes du Canada, un projet de paix fut arrêté le 18 septembre 1700 entre le gouvernement colonial français et les aborigènes. Malgré tous les efforts des émissaires de l'Angleterre pour faire cesser la bonne harmonie qui existait depuis lors entre les Français et les indigènes, le traité fut définitivement ratifié le 4 août de l'année suivante par les délégués de toutes les tribus. La hache de combat qui avait, pendant de longues années, laissé de si sanglantes traces de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, fut enfouie dans le sein de la terre, selon la coutume indienne, avec tout le cérémonial usité en pareille circonstance.

Le Canada jouissait, depuis quatre ans à peine, des douceurs de la paix que devait lui assurer le traité de Ryswick, quand la guerre de la succession d'Espagne, dans laquelle l'Angleterre se trouvait encore une fois engagée contre la France, éclata en Europe. Naturellement, le contre-coup s'en fit ressentir sur le continent américain et les hostilités recom-

mencèrent de nouveau entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France. Quoique moins désastreuse pour le Canada que ne l'avait été la guerre de 1687, quoique les avantages fussent souvent du côté des Français, cette nouvelle reprise d'armes eut pour effet d'affaiblir davantage encore la colonie française qui, peu soutenue par la mère-patrie, était épuisée déjà par les luttes incessantes qu'elle avait eu à soutenir. Après une série de succès et de revers presque également partagés de part et d'autre, cette guerre se termina, en 1713, par le traité d'Utrecht par lequel la France abandonnait à l'Angleterre le territoire de la Baie d'Hudson et l'Acadie.

Le gouvernement français crut pouvoir se dédommager de l'abandon qu'il venait de faire de l'Acadie, en attirant l'émigration sur l'île du Cap-Breton qui ne lui avait pas été enlevée par le traité d'Utrecht. Il espérait que les colons établis sur les provinces cédées à l'Angleterre, s'empresseraient d'abandonner leurs propriétés pour venir se fixer sur cette terre restée française. Mais, à peu d'exceptions près, ces prévisions ne se réalisèrent pas et la France, de ce côté, ne put compenser les pertes qu'elle avait faites.

En 1722, quoique la population du Canada

eut sensiblement augmenté puisqu'on l'évaluait alors à environ 25,000 âmes, l'agriculture était encore peu prospère, l'instruction du peuple avait été complètement négligée et les finances se trouvaient dans un état déplorable.

M. de Vaudreuil, alors gouverneur, pensa qu'il était nécessaire de faire subir quelques changements à l'organisation intérieure de la colonie. En conséquence, il ordonna la révision des lois civiles et criminelles, établit des maîtres d'école dans les endroits les plus peuplés et divisa le pays en quatre-vingt-deux paroisses dont quarante-huit sur la rive gauche du Saint-Laurent et trente-quatre sur la rive droite. Malheureusement ce gouverneur, qui unissait à la plus grande fermeté des qualités inappréciables comme administrateur, mourait en 1725, laissant son œuvre inachevée.

Quand commença, en 1756, la guerre de sept ans qui devait se terminer par la cession définitive du Canada à l'Angleterre, il était aisé de prédire le résultat de la lutte. Tandis que la population des colonies anglaises de l'Amérique du Nord s'élevait déjà à un million deux cent mille habitants, celle de la colonie française n'était que de soixante-cinq mille âmes à peine.

Aux quinze mille hommes de troupes régu-

nières que l'Angleterre entretenait sur le continent américain, la Nouvelle-France n'avait à opposer que deux mille huit cents soldats et quatre mille deux cents volontaires, n'ayant à espérer aucun secours de la mère-patrie. Néanmoins, la lutte fut héroïque et désespérée et malgré l'infériorité du nombre, cette guerre sans issue fut une de celles où la valeur française eut le mieux l'occasion de s'affirmer.

Après avoir vainement demandé des secours à la France, le marquis de Montcalm, lieutenant général des armées du roi, au Canada, voulut tenter un dernier effort. Par ses ordres, tous les hommes valides de seize à soixante ans furent appelés sous les armes. Malgré tout, l'effectif de l'armée canadienne ne dépassait pas douze mille hommes, dont trois mille cinq cents seulement de troupes régulières. Le reste se composait de nouvelles recrues faites parmi les Canadiens français et les Indiens alliés. Les forces anglaises n'étaient pas moindres de trente mille soldats aguerris, commandés par le général Wolfe, un des officiers les plus distingués des forces britanniques.

Le 13 septembre 1759, après une série de luttes héroïques où souvent, en dépit du nombre, la fortune avait penché en sa faveur,

le brave Montcalm, à la tête de 4,500 hommes, vint offrir le combat au général anglais qui l'attendait à la tête d'une armée de 8,000 soldats, sur les plaines d'Abraham, au pied des murs de la citadelle de Québec. Malgré la disproportion du nombre, la victoire fut longtemps indécise dans cette journée où on vit les commandants en chef des deux armées tomber, mortellement blessés, sur le même champ de bataille. Mais il fallut céder enfin sous le poids du nombre, et cette défaite des plaines d'Abraham qui amena la reddition de Québec, donna le coup de grâce à la domination française sur le continent américain.

M. de Lévis, qui devenait par la mort du marquis de Montcalm, général en chef des armées françaises au Canada, rassembla néanmoins les débris épars de ses troupes et, dès le printemps de l'année suivante, le 20 avril 1760, prenait sur ces mêmes plaines d'Abraham une revanche éclatante de la défaite de l'année précédente.

Après un combat homérique de quelques heures, pendant lequel les Français durent suppléer au nombre par le courage, l'armée anglaise dut lâcher pied et se réfugier derrière les murs de Québec.

Alors, comptant sur les secours qu'il avait

fait demander en France, et espérant les recevoir d'un jour à l'autre, M. de Lévis mit le siège devant la ville. Mais, au lieu des renforts qu'il attendait, il vit, le 15 mai, les voiles d'une flotte anglaise considérable remontant le fleuve Saint-Laurent. La résistance devenait plus que jamais impossible et le général canadien vit qu'il lui fallait céder devant la coupable indifférence de la cour de Versailles plus encore que devant les forces supérieures de l'ennemi.

Les débris de l'armée française au Canada durent donc déposer les armes et la capitulation fut signée le 8 septembre 1760.

L'heure était sonnée où les vaillants pionniers qui avaient fondé une nouvelle France sur le continent américain, allaient être condamnés à vivre désormais à l'ombre d'un drapeau étranger et jusqu'alors ennemi.

C'en était fait ; le drapeau anglais, flottant sur la fière citadelle de Québec à la place de celui que Champlain y avait fixé plus d'un siècle et demi auparavant, disait assez que l'ère de la domination française dans le nouveau monde était à jamais finie.

Par le traité de Paris, signé le 10 février 1763, Louis XV cédait définitivement à l'Angleterre les quelques *arpents de neige* qui avaient déjà bu tant du sang le plus pur de la France.

II

LE CANADA SOUS LA DOMINATION ANGLAISE

On a trop souvent flétri les débordements scandaleux du roi qui régnait alors sur la France, pour qu'il soit nécessaire de renchérisse encore sur les actes d'une politique qui a amené tant de funestes et irrémédiables résultats. Ce n'est pas le peuple français que l'on doit tenir responsable du honteux abandon de la plus fidèle de ses colonies, c'est à des ministres captés par des courtisanes vendues à l'Angleterre qu'il faut en demander compte.

Quoi qu'il en soit, malgré les stipulations expresses contenues dans la treizième clause du traité de Paris, par laquelle la France cédait à la Grande-Bretagne tous ses droits sur ses colonies de l'Amérique du Nord, stipulations qui garantissaient l'exercice de leur religion et de leurs lois aux 70,000 colons d'origine française disséminés sur le vaste territoire abandonné, les représentants de l'Angleterre

traitèrent souvent leur nouvelle possession en pays conquis et ne tardèrent pas à profiter de tous les avantages que donne le droit de conquête.

Quoique le pays fût complètement pacifié et tranquille, le Canada fut immédiatement soumis aux rigueurs du régime militaire, sans gouvernement établi, sans lois régulières, sous le commandement des généraux Murray et Carleton, qui l'administrèrent de 1763 à 1774. Les lois françaises furent abolies et on y substitua celles alors en vigueur dans le royaume britannique.

Ce gouvernement, par trop arbitraire, fut quelque peu modifié et devint, de 1774 à 1791, *gouvernement civil absolu*, sous l'administration des gouverneurs Carleton, Haldimand et encore Carleton; ce dernier, élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester, revint prendre son ancienne charge, qu'il garda de 1784 à 1795.

Sous le nouveau régime, et plus particulièrement pendant la gestion du général Haldimand, les Canadiens réclamèrent inutilement l'exercice de la plupart des privilèges qui leur avaient été reconnus; par contre, tous les moyens furent tentés par les représentants de la Grande-Bretagne pour substituer la reli-

gion, les lois et les coutumes anglaises aux traditions léguées par la France aux habitants du pays.

Mais les chefs du parti français, au Canada, résistèrent toujours énergiquement, soit aux prétentions tyranniques de leurs nouveaux maîtres, soit aux fallacieuses promesses qui leur étaient faites par les émissaires du gouvernement métropolitain, comme prix de l'abandon de la cause patriotique qu'ils avaient entrepris de soutenir.

Au plus fort de cette lutte morale de la vitalité nationale française contre l'esprit absorbant de la race anglo-saxonne, les anciennes possessions britanniques de l'Amérique du Nord se préparaient à secouer un joug qui commençait à leur paraître trop lourd à supporter.

Le gouvernement anglais avait oublié que la Nouvelle-Angleterre était peuplée d'hommes qui avaient été chercher, dans les forêts du nouveau monde, des libertés qui leur semblaient insuffisantes dans la mère-patrie ; il avait, en voulant restreindre subitement certaines immunités commerciales dont ils avaient joui jusqu'alors, porté une grave atteinte à la prospérité naissante de la colonie.

Le 4 juillet 1776, la Nouvelle-Angleterre

levait ouvertement l'étendard de la révolte, et Washington, à la tête d'une armée improvisée, au premier rang de laquelle vinrent bientôt se ranger Lafayette et Rochambeau, proclamait l'indépendance de ses compatriotes ; il jetait dès lors les bases de la grande nation qui, en moins de cent ans, est devenue, à certains points de vue, l'égale des premières puissances européennes et la rivale commerciale de son ancienne métropole.

Le moment était tout à fait propice ; cependant, en dépit de toutes les vexations qu'ils avaient eu à subir, malgré les appels réitérés que leur firent leurs voisins révoltés pour les amener à prendre part au mouvement d'émancipation dont les chances de succès s'affermis-
saient tous les jours davantage, les Canadiens français restèrent fidèles à la couronne britannique et à la foi du traité par lequel ils étaient devenus ses tributaires. On les vit non-seulement refuser la liberté qui leur était offerte, mais aider même les armées anglaises à repousser de leur territoire les troupes rebelles qui l'avaient envahi.

Voyons comment les représentants de l'Angleterre, au Canada, d'alors, récompensèrent tant de loyauté et d'abnégation.

La terre n'avait pas encore bu tout le sang des

braves tombés victimes de leur soumission à la Constitution anglaise, et déjà lord Dorchester, qui avait succédé, en 1774, au général Haldimand comme gouverneur du Canada, venait, par une administration maladroite, jeter le trouble et la désolation au milieu des campagnes ravagées naguères par les soldats de Washington.

Dès que le gouvernement britannique eut reconnu, par le traité du 3 septembre 1783, l'indépendance de ses anciennes colonies et fut débarrassé des difficultés sérieuses que lui avait suscitées la guerre qu'il venait de soutenir contre la nouvelle république, lord Dorchester songea à reprendre plus activement que jamais l'œuvre d'anglification qu'il avait entreprise. Il sut exploiter habilement les préjugés du parti composé des émigrants anglais, tout fraîchement renforcé par l'arrivée d'un assez grand nombre d'anciens colons de la Nouvelle-Angleterre, qui, ayant pris fait et cause pour le gouvernement métropolitain pendant la guerre d'émancipation, avaient préféré venir vivre au Canada à l'abri des institutions britanniques.

Un instant assoupie, l'animosité sourde qui régnait depuis longtemps déjà et subsistait à l'état latent entre les représentants des deux races, se réveilla tout à coup ; on ne tarda pas

à constater dans la colonie les malheureux effets, résultats inévitables des rivalités nationales.

Malgré son infime minorité, le parti anglais, se sentant fortement appuyé par le gouverneur, ne recula plus devant aucune prétention.

Mais ce projet d'annihilation de la race française, qui fut l'idée persistante de lord Dorchester et de plusieurs de ses successeurs, vint toujours échouer contre l'attitude ferme et patriotique de ceux qui, à différentes époques, s'en sont constitués les défenseurs et les gardiens.

Voyant qu'il n'y avait rien à espérer du système de rigueur mis en pratique par lord Dorchester, et comprenant qu'il serait dangereux désormais, en raison du voisinage des Etats-Unis, de pousser les Canadiens français aux dernières limites de l'exaspération, le gouvernement anglais espéra en arriver plus aisément à ses fins, en employant d'autres moyens.

Sous prétexte de mettre un terme à l'esprit de rivalité nationale qui existait entre les habitants des deux origines, le Parlement métropolitain, pendant la session de 1791, divisa la colonie en deux provinces : le Haut et le Bas-Canada ; il accorda aux Anglais une prépondé-

rance réelle dans la première, et ne laissa qu'une suprématie factice aux Canadiens français dans la seconde. La nouvelle constitution accordait au Bas-Canada un Conseil législatif composé de quinze membres nommés par le gouvernement, et une Assemblée législative de cinquante députés élus par le peuple.

La Chambre haute, recrutée naturellement parmi les créatures du gouvernement, était investie du privilège de rejeter toute loi de la législature électorale qui n'entrerait pas dans ses vues.

La population du Canada, qui n'était que de soixante-dix mille âmes lors de la cession du pays à l'Angleterre, avait presque doublé dans cet intervalle de vingt-huit ans; en 1791 elle n'en comptait pas moins de cent trente-cinq mille. Sur cette population déjà considérable, il y avait tout au plus quinze mille représentants de la race anglo-saxonne.

Malgré l'énorme disproportion numérique qui existait ainsi entre les deux nationalités, le bureau colonial n'en nomma pas moins neuf conseillers législatifs anglais, contre six seulement d'origine française.

D'un autre côté, le parti anglais réussit à occuper seize sièges dans la nouvelle Assemblée législative, à la suite des élections géné-

rales qui eurent lieu dans le cours du mois de juin 1792. Attribuant ce succès inespéré à la faiblesse ou à la crainte, les membres de la minorité poussèrent la prétention jusqu'à vouloir asseoir un des leurs dans le fauteuil présidentiel de la nouvelle Chambre. Mais la majorité des députés élus par le suffrage populaire était décidée à ne s'en laisser imposer par aucune considération et à se prévaloir de tous les avantages que lui assurait le droit constitutionnel.

En dépit de toutes les influences qui furent mises en jeu pour faire échouer son élection, M. Panet, un des hommes les plus distingués du parti canadien français de cette époque, eut l'honneur d'être appelé à la présidence de l'Assemblée législative du premier Parlement du Bas-Canada.

Battue sur ce point, la minorité anglaise, forte de l'appui qu'elle attendait du bureau colonial, demanda que l'usage de la langue française fût aboli dans l'enceinte législative; mais, cette fois, la majorité ne permit point que l'on portât atteinte à une de ses prérogatives les plus importantes, dont l'intégrité se trouvait garantie par le traité de 1763.

Malgré les échecs que leur attirèrent sans cesse l'arbitraire et l'injustice de leurs préten-

tions, les députés anglais ne se rebutaient pas et en émettaient tous les jours de nouvelles. Ainsi, en 1800, ils présentèrent une loi dont l'adoption eût soumis l'instruction publique au contrôle exclusif des protestants.

Un journal anglais de Québec déclarait, vers cette époque, que le Bas-Canada avait déjà trop tardé à devenir anglais, et que le temps était venu où tous les moyens devaient être employés pour obtenir l'*anglification* complète de cette province. Ce fut alors que les Canadiens, afin de pouvoir se défendre contre les attaques incessantes de cette feuille, décidèrent de fonder un organe qui représentât et soutînt les intérêts de la nationalité française. Le *Canadien*, portant en tête de ses colonnes la devise : — « NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS, » — parut pour la première fois en novembre 1804, à Québec, où il se publie encore actuellement.

Ce journal, rédigé par ceux-là mêmes qui combattaient énergiquement à l'Assemblée législative pour le maintien *des institutions, de la langue et des lois* canadiennes françaises, devint entre leurs mains un instrument redoutable, toujours prêt pour la défense des libertés menacées de la nationalité française au Canada.

A la suite d'une session des plus orageuses,

le gouverneur Craig, qui avait pris en 1807 l'administration des affaires, cassa le Parlement, saisit les presses du *Canadien* et fit emprisonner les chefs du parti français. Non content de ces actes rigoureux, il envoya à Londres son secrétaire, M. Ryland, porteur d'une note où il conseillait au gouvernement métropolitain de prendre des mesures promptes et énergiques pour *anglifier et protestantiser* le pays ; il proposait aussi, pour faire face aux dépenses de l'administration, de confisquer les biens des sulpiciens de Montréal et des jésuites de Québec.

Heureusement, le cabinet de Saint-James ne tint pas compte des objurgations de ce gouverneur, qui fut rappelé en 1811.

Sir George Provost, qui lui succéda, mit un terme à cette administration despotique et capricieuse qui avait fait donner au passage de sir James Craig au pouvoir la qualification ironique de *Règne de la Terreur*.

Sir George Provost, aussi doux, affable et conciliant que son prédécesseur était arrogant, brutal et cassant, s'occupa, dès son entrée au pouvoir, de régler les difficultés provoquées par l'absolutisme de l'administration précédente, et d'étouffer, au moyen d'une direction adroite et prudente, les mécontentements qui régnaient partout. Aussi, jamais gouverneur

ne fut-il plus sympathique à la nationalité française qu'il avait su s'attacher par les liens de la reconnaissance.

Ce fut sous son administration, en 1812, que la guerre éclata entre l'Angleterre et les États-Unis, dont les armées envahirent, encore une fois, le territoire canadien,

Comme en 1775, les volontaires canadiens français, enrégimentés à la hâte, firent bravement et loyalement leur devoir.

Dans le cours de cette guerre, le colonel de Salaberry, dont le nom est resté légendaire dans le pays, défit à Châteaugay, avec un détachement de trois cents recrues, un corps de l'armée américaine composé de sept mille hommes environ.

Sous les gouverneurs Drummond, Sherbrooke, Richmond, Maitland et Dalhousie, qui administrèrent successivement le Canada (après la mort du regretté sir George Provost, de 1815 à 1828), les luttes de race et de religion recommencèrent avec plus d'acharnement que jamais.

Mais MM. Cuvillier, Quesnel, Viger, Nelson et le jeune Louis-Joseph Rapineau, qui venait d'être élu, à l'âge de vingt-six ans seulement, président de l'Assemblée législative, soutenaient les droits de leurs compatriotes avec la même ardeur et le même patriotisme que leurs de-

vanciers contre le parti anglais ; celui-ci, loin de céder aucun de ses avantages, cherchait, au contraire, à empiéter constamment sur les rares privilèges, à peu près illusoires, que ses adversaires paraissaient posséder encore.

Cependant, l'agitation des Chambres, les sourds murmures de mécontentement qui se faisaient entendre parmi les populations des villes et des campagnes, laissaient voir que les Canadiens français commençaient à trouver trop lourd le joug sous lequel ils s'étaient courbés jusqu'alors.

Une crise sérieuse était imminente.

Lord Dalhousie avait été élevé en 1820 au poste de gouverneur général de toutes les colonies de l'Amérique du Nord ; voyant que les moyens suggérés par le bureau colonial aux représentants de l'Angleterre, pour réduire le parti canadien français, échoueraient toujours devant la ferme attitude des chefs appuyés sur la Constitution alors en vigueur, il conseilla au cabinet de Saint-James de modifier cette Constitution.

Accédant aux vues de son gouverneur général, le gouvernement métropolitain décida de présenter un *bill* spécial à la Chambre des Communes pendant la session de 1822 ; ce projet de loi devait avoir pour effet de casser

la Constitution de 1791, qui séparait le Bas et le Haut-Canada, et de réunir encore une fois ces deux provinces sous une même administration.

Ce *bill* devait donner au Haut-Canada une représentation relativement beaucoup plus considérable que celle accordée au Bas-Canada. Il conférait aux membres d'un conseil législatif nommé par la couronne le droit de prendre part aux débats de l'Assemblée législative ; il abolissait l'usage légal de la langue française ; enfin, il restreignait considérablement les libertés religieuses et les privilèges concédés à l'Eglise catholique.

L'adoption de cette loi eût réduit les Canadiens français à l'état d'asservissement auquel était soumise alors la population de la malheureuse Irlande.

La nouvelle de l'introduction de ce projet de Constitution, dans le Parlement britannique, produisit une sensation profonde au Canada. Des suppliques furent adressées de toutes les parties du pays pour protester contre l'iniquité de cette mesure, et MM. Papineau et Nelson furent délégués à Londres pour y porter les justes représentations de la population canadienne.

A la vue d'une manifestation aussi générale,

plusieurs des membres les plus influents de la Chambre des Communes, en Angleterre, frappés de la justice de ces réclamations, prirent en main la cause des malheureux opprimés ; il en résulta qu'à la suite d'une séance des plus orageuses, le gouvernement se vit dans l'obligation de retirer sa motion rejetée par la majorité de l'Assemblée à la seconde lecture.

Malgré l'échec humiliant que le Parlement anglais venait de lui faire subir, lord Dalhousie ne se considéra cependant pas comme vaincu. Battu sur le terrain politique, il tenta d'en arriver à ses fins en luttant sur le terrain religieux.

Peu de temps après sa déconvenue, il soumettait au bureau colonial un nouveau mémoire dans lequel il invitait les ministres à revendiquer, pour la couronne, l'exercice d'un patronage ecclésiastique qui lui permit de nommer les curés catholiques, selon son bon plaisir. Cette nouvelle tentative échoua complètement.

De retour d'Angleterre, où il avait été passer quelques mois dans l'intention d'influencer les membres de la Chambre des Communes hostiles à la ligne de conduite qu'il avait jusqu'alors suivie, lord Dalhousie convoquait les Chambres canadiennes dans le courant de janvier 1826.

Mais l'Assemblée législative ayant, encore une fois, refusé de voter les subsides au gré du gouvernement, le Parlement fut cassé le lendemain de son ouverture. Cet acte arbitraire nécessitait des élections générales dans lesquelles le parti français remporta une victoire éclatante.

Le jour de la réunion des nouvelles Chambres, M. Papineau ayant été élu président de l'Assemblée législative, le gouvernement refusa de ratifier sa nomination, et, le soir même, la législature fut de nouveau prorogée.

Des murmures menaçants s'élevèrent de tous les points de la province à la nouvelle de cet abus d'autorité. Chacun comprenait que le bureau colonial, contrecarré dans ses desseins par le vote de la Chambre des Communes, cherchait des prétextes pour en revenir à son projet d'union.

De nouvelles requêtes exposant les griefs de la population française et couvertes de plus de quatre-vingt mille signatures, furent adressées directement au roi d'Angleterre ; MM. Nelson, Viger et Cuvillier se chargèrent d'aller les déposer aux pieds du trône.

Sur ces entrefaites et afin de faciliter probablement le rétablissement de la concorde, lord Dalhousie fut transféré au gouvernement

des Indes et remplacé, comme gouverneur du Canada, par sir James Kempt ; celui-ci même n'y resta que deux ans et eut pour successeur lord Aylmer, en 1830.

Quoique les vues de ces deux derniers gouverneurs fussent relativement modérées et plus acceptables, les Canadiens surexcités par les injustices auxquelles ils avaient été en butte antérieurement, ne voulurent faire aucune concession, ni tenir compte de celles qu'on leur proposait, les regardant comme insuffisantes.

Au milieu de ces débats entre la colonie et les mandataires de la métropole, survint un événement regrettable dont l'effet fut de rendre nuls, désormais, les efforts de conciliation tentés par des hommes modérés des deux partis, qui prévoyaient les résultats funestes de ces luttes intestines. Dans le mois de mai 1831, pendant une élection très-chaudement contestée, à Montréal, entre deux candidats appartenant à chacun des partis alors en lutte, les troupes, appelées sous prétexte de maintenir l'ordre, tirèrent sur le peuple, tuèrent deux hommes et en blessèrent grièvement plusieurs autres. Que ce fût par l'effet du hasard ou de la préméditation, toutes les victimes de

ce sanglant épisode se trouvèrent appartenir au parti canadien français.

Voyant que l'excitation du peuple atteignait aux dernières limites qui le séparaient de la révolte, les chefs du parti canadien, qui avaient toujours espéré vaincre le mauvais vouloir des membres du bureau colonial par des moyens constitutionnels, résolurent de tenter un dernier effort dans ce sens. A cet effet, l'Assemblée législative, pendant la session de 1834, rédigea un manifeste dans lequel elle exposait, en quatre-vingt douze paragraphes, tous les griefs de la colonie contre la métropole.

Dans ce document connu, dans l'histoire du Canada, sous le nom des *Quatre-vingt-douze résolutions*, les membres de la majorité se plaignaient amèrement, surtout, de la manière dont le gouverneur lord Aylmer interprétait la Constitution. A la suite de cet acte agressif de l'Assemblée contre son administration, le Gouverneur général prorogea immédiatement les Chambres; il prétendait qu'en ayant appelé directement au gouvernement métropolitain, le pays n'avait plus qu'à se soumettre et à attendre la décision émanant de l'autorité souveraine.

La réponse à la requête que l'Assemblée lé-

gislative du Bas-Canada avait soumise au cabinet britannique n'arrivait pas.

D'un autre côté, les rumeurs qui, depuis quelque temps traversaient l'Atlantique, étaient de plus en plus inquiétantes.

L'état de malaise qui se faisait sentir depuis longtemps, s'accroissait tous les jours davantage. Un assez grand nombre d'habitants d'origine britannique entraient dans le mouvement réformiste et grossissaient le groupe des mécontents. Pendant que dans le Parlement anglais la cause canadienne était habilement défendue par Hume et O'Connell, les populations des cantons de l'Est, parmi lesquelles on comptait un nombre assez considérable d'Anglais et d'Américains réfugiés des États Unis, approuvaient la conduite de l'Assemblée législative dans des *meetings* où la conduite du gouvernement colonial était violemment accusée. Bientôt, presque tous les comtés et les paroisses prirent part à ces démonstrations publiques, qui avaient pour effet d'encourager les députés dans la ligne de conduite qu'ils avaient adoptée. Enfin, des pétitions couvertes de milliers de signatures et appuyant les demandes formulées dans les *quatre-vingt-douze résolutions*, étaient expédiées à Londres de toutes les parties de la province.

Mais tout devait échouer, encore une fois, contre les mauvaises dispositions du bureau colonial, à qui le Parlement anglais avait délégué la charge d'examiner la nature des griefs et des plaintes exprimés par les requêtes de l'Assemblée et du peuple canadien.

Pendant les élections de 1835, on eut à regretter, dans l'un et l'autre camp, de nombreux actes de violence et de désordre ; les anciennes luttes reprirent avec plus d'acharnement que jamais, dès l'ouverture du Parlement convoqué quelques semaines après.

Malheureusement, M. Papineau et plusieurs des membres les plus influents du parti national parcouraient les villes et les campagnes canadiennes, pour protester devant le peuple contre des actes arbitraires qui devenaient de jour en jour plus fréquents, de la part du gouvernement. L'autorité religieuse crut devoir mettre un frein à l'effervescence qui se manifestait de toutes parts, et l'évêque de Montréal lança un mandement dans lequel il conseillait à ses diocésains l'obéissance au pouvoir établi. Mais loin de profiter du temps d'arrêt qui se produisit à la suite de cette lettre pastorale, le gouvernement sembla prendre à tâche de créer de nouveaux ressentiments. Il destitua les magistrats et les officiers de mi-

lice d'origine canadienne française; il arma ostensiblement ceux qui étaient reconnus comme les partisans avoués de la Constitution britannique, et fit occuper les villes par des soldats anglais venus, dans ce but, du Nouveau-Brunswick.

Ce fut alors que, malgré l'opposition des chefs, éclata la révolte connue sous le nom de *Rébellion de 1837*. Plusieurs milliers de Canadiens français, exaspérés par les vexations continuelles qu'eux et leurs pères avaient eu à subir depuis plus de soixante-quinze ans, sans chefs, sans armes, sans munitions, sans organisation d'aucune sorte, luttèrent héroïquement contre des troupes régulières dix fois supérieures en nombre.

Ces héros improvisés, qui n'avaient à opposer à l'artillerie des régiments anglais que des faux, des fourches, quelques vieux fusils de chasse et un *canon de bois*, vainqueurs une première fois dans les plaines de Saint-Denis¹, furent bientôt battus à Saint-Charles² et complètement défaits quelques jours plus tard à Saint-Eustache³.

Un commencement d'insurrection, qui se

1. 2. 3. Villages à quelques kilomètres de Montréal.

déclara vers la même époque dans le Haut-Canada, n'eut pas plus de succès.

Partout, les troupes anglaises restèrent maîtresses du champ de bataille.

La rébellion était vaincue.

Cette révolte prématurée n'était pas de nature à ramener vers les Canadiens français les sympathies de l'Angleterre. Le résultat immédiat de cette échauffourée, sans issue possible, où tant de nobles et sincères patriotes payèrent de leur vie ou de leur liberté des convictions politiques trop ardentes peut-être, fut de permettre au gouvernement métropolitain d'exercer, avec moins de discernement que jamais, le droit de répression dont il s'était servi jusque-là.

Le 17 janvier 1838, lord John Russell faisait adopter par le Parlement anglais un *bill* demandant la suspension de la Constitution canadienne. Quelques semaines après, lord Durham, nommé gouverneur général du Canada, débarquait à Québec, le 27 mars ; il avait été chargé de mettre à exécution le projet d'union du Haut et du Bas-Canada, depuis longtemps nourri par le gouvernement britannique. Homme d'Etat habile, le nouveau fonctionnaire anglais inaugura son administration en accordant une amnistie générale aux prisonniers politiques

accusés d'avoir pris part à la révolte de l'année précédente ; puis, il visita le Haut-Canada, où il fit accueillir favorablement son plan d'union des deux provinces. Mais, ayant appris que sa proclamation d'annistie avait été désavouée par le cabinet de Saint-James, il donna sa démission et partit pour l'Angleterre le 1^{er} novembre 1838, laissant l'administration de la colonie à sir John Colborne, qui la garda jusqu'à l'arrivée de lord Sydenham, l'année suivante.

Après le départ de lord Durham, de nouveaux soulèvements s'organisèrent, simultanément, dans le Haut et le Bas-Canada. Mais comme la première fois, ils furent promptement réprimés par sir John Colborne ; celui-ci, pour effrayer les populations révoltées, saccagea et brûla tout sur son passage, ne laissant après lui que des monceaux de ruines et de cendres ; il traduisit ensuite les prisonniers devant une cour martiale, qui en condamna 89 à mort et 47 à la déportation ; l'une et l'autre peine entraînaient après elles la confiscation de tous les biens des condamnés. Vers la même époque, le Parlement anglais vota une résolution consacrant l'union des deux provinces du Canada, malgré les protestations nouvelles de toute la population bas-canadienne ainsi que des membres de l'épiscopat et du clergé catholique

Cette loi qui reçut la sanction royale le 23 juillet 1840, décrétait, entre autres choses, que, dès lors, l'anglais serait seul reconnu comme langue légale et parlementaire ;

Que le nombre des représentants serait le même pour chacune des deux provinces, quoique alors la population du Bas-Canada fût beaucoup plus considérable que celle du Haut-Canada ;

Qu'il faudrait une majorité composée des deux tiers de la législature pour changer les divisions électorales et le chiffre de la représentation.

Dès lors, jusqu'en 1867, époque depuis laquelle les deux provinces canadiennes font partie de la grande Confédération britannique de l'Amérique du Nord, le Haut et le Bas-Canada ont été administrés en vertu de l'acte d'union de 1840.

Bientôt, le gouvernement métropolitain ayant inauguré une politique coloniale plus large et plus libérale, dont un des effets fut de rendre aux Canadiens français l'exercice légal de leur langue maternelle, les dissensions intestines s'apaisèrent peu à peu et finirent par disparaître complètement.

Depuis longtemps, les rivalités de race qui ont entravé le développement de la colonie

pendant plus de soixante-quinze ans n'existent plus, et un parfait accord règne entre les représentants des deux origines.

Aujourd'hui, les Canadiens français jouissent, sans contrainte, du libre exercice de tous les privilèges qui leur avaient été reconnus par le traité de Paris, et nous pouvons ajouter, sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'aucun peuple au monde ne possède de plus grandes libertés politiques et religieuses.

III

PRODUITS NATURELS ET INDUSTRIELS

Dans ce chapitre qui a trait aux productions naturelles et industrielles, nous avons cru devoir puiser nos renseignements aux sources les plus autorisées. A défaut d'autres documents officiels plus récents, nous sommes obligé d'emprunter souvent les chiffres, que nous aurons occasion de citer, au dernier recensement de ce pays, qui date déjà de 1871.

Quoique sèches et dénuées de tout attrait littéraire, les statistiques que nous y avons cueillies nous ont paru de nature à offrir quelque intérêt à ceux de nos lecteurs qui désireront se rendre compte, approximativement, des ressources matérielles du Canada.

Cependant nous devons faire observer en commençant que, pendant les quelques années qui nous séparent de l'époque où ces statistiques ont été dressées et classées, il s'est produit dans ce pays des changements assez notables.

Néanmoins, les extraits que nous ferons de ce travail, quelque incomplet qu'il soit aujour-

d'hui au point de vue de l'actualité, donneront une idée assez exacte de l'état matériel de cette colonie, quoiqu'ils ne s'appliquent qu'aux quatre provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, les plus importantes, du reste, des sept qui forment la Confédération canadienne.

Ainsi, nous voyons, en première ligne, que dans ces quatre provinces 19,979,242 hectares de terre sont en état de culture.

La répartition s'en fait comme suit :

Pour Ontario	7.934.151	hect.
— Québec	7.463.834	—
— Nouveau-Brunswick.	1.907.219	—
— Nouvelle-Ecosse	2.674.038	—

Ces terrains sont cultivés par 367,862 personnes, dont 326,160 comme propriétaires et 39,583 à titre de fermiers ; soit une moyenne de plus de 54 hectares par cultivateur.

Si l'on considère que la population totale de ces quatre provinces n'est que de 3,485,761 âmes, on établira aussi une moyenne d'environ 5 hectares 73 ares par tête.

Un coup d'œil que nous allons jeter maintenant sur le tableau qui donne le résultat des produits de l'agriculture, prouvera que la ri-

gueur, souvent trop exagérée, du climat de l'Amérique septentrionale, n'est pas un obstacle à la végétation, car, outre une quantité relativement considérable d'orge, de seigle, de sarrasin, de maïs, de tabac, de pommes de terre, etc., que le Canada produit chaque année, nous voyons qu'on y avait récolté en 1870 :

Avoine.	15.444.727 hectol.
Blé	6.078.055 —
Navots.	8.844.984 —
Foin	3.818.641 tonnes.

Malgré la nécessité où l'éleveur se trouve de nourrir ses animaux à l'étable, pendant au moins cinq mois de l'année, il ne retire pas moins de ce genre d'industrie des revenus considérables.

On comptait, lors du recensement, parmi les principaux produits de l'élevage :

Chevaux.	836.743
Bœufs de travail	139.635
Vaches	1.251.209
Autre bétail d'espèce bovine	1.233.446
Moutons.	3.155.509
Porcs	1.366.083
Ruches d'abeilles.	144.791

On a évalué la production du beurre à

37,568,000 kilogrammes, et celle du fromage à 2,850,000 kilogrammes.

Vu le prix relativement élevé de la main-d'œuvre et les difficultés que les cultivateurs canadiens ont à se procurer les bras nécessaires à l'époque des récoltes, ils sont obligés d'avoir recours aux instruments aratoires perfectionnés dont l'usage est, pour les causes que nous venons de mentionner, beaucoup plus répandu en Amérique qu'en Europe.

Ainsi, on a enregistré :

Machines à cribler	163.964
Moissonneuses et faucheuses . .	44.201
Machines à battre.	30.735
Râteaux à cheval.	63.003

L'aisance relative dont jouissent la plupart des habitants du Canada leur donne la facilité de se procurer un confort domestique qui est loin d'être en rapport avec la vie, presque toujours restreinte, des populations rurales de la plupart des nations européennes.

Les économistes reprochent, généralement, au cultivateur canadien une tendance au luxe assez prononcée pour entraver quelquefois la marche d'une plus grande prospérité, à laquelle la classe agricole pourrait atteindre. On ne peut, en effet, remarquer sans quelque étonne-

ment que, sur un total de 1,356,630 voitures, 514,116 sont classées comme voitures de promenade.

Les immenses forêts vierges qui couvrent la majeure partie du territoire canadien seront, pendant longtemps encore, une des principales sources de revenus de ce pays. Quoique l'année 1870, sur laquelle nous établissons nos calculs, ne soit pas considérée comme ayant produit une aussi grande quantité de bois que la plupart de celles qui l'ont précédée et suivie, le tableau suivant nous prouve que le chiffre de production en est néanmoins assez respectable :

	Mètres cubes.
Pin (en billots).	399.311.482
Pin (en pièces équarries).	8.730.398
Mélèze (id.).	1.100.346
Erable et merisier (id.)	646.453
Orme (id.).	610.884
Noyer (id.).	139.466
Autres bois.	208.649.298
Bois de chauffage.	34.852.332

Ainsi que 121,685 pièces de bois préparées pour faire des mâts de navires.

Le Canada exporte, chaque année, pour plus

de (120,000,000) cent vingt millions de francs des produits de ses forêts.

Les pêcheries canadiennes sont, sans contredit, des plus considérables et des plus productives.

La longueur des côtes maritimes des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, sans tenir compte des anfractuosités du rivage, est évaluée à 5,332 kilomètres.

En outre, on apprécie la superficie collective de la partie canadienne des grands lacs Ontario, Erié, Huron et Supérieur, que partage la ligne frontière du Canada et des Etats-Unis et de l'immense nappe d'eau salée enclavée dans le territoire de la Confédération, qui baigne les rives des provinces britanniques sous les noms de golfe Saint-Laurent et de baies des Chaleurs et de Fundy, à au moins 225,853 kilomètres carrés.

Comme on le voit, le champ est suffisamment vaste pour permettre aux pêcheurs canadiens de retirer de beaux bénéfices d'une industrie à laquelle se livrent, à l'exclusion de presque toutes autres, les habitants des côtes de ces provinces, qui, au nombre d'au moins 200,000,

assure-t-on, vivent uniquement du produit de leur pêche.

A l'époque du recensement, 991 navires portant 6,984 hommes d'équipage¹, et 16,876 barques montées par 25,847 pêcheurs, faisaient le service de ces pêcheries.

Grâce à l'intelligente attention que le gouvernement canadien porte au développement de cette immense et inépuisable source de richesse, les produits de la pêche ont augmenté depuis dans des proportions tellement considérables, qu'on ne peut s'en former une idée exacte qu'en établissant la différence des chiffres de production de 1870 avec ceux qui ont été donnés successivement dans les rapports officiels du ministre de la marine et des pêcheries du Canada, pour les années subséquentes jusqu'en 1874 inclusivement.

Les produits de la pêche livrés au commerce, ont été :

Pour 1870, de	32,886,960 fr.
Pour 1871, de	47,276,115
Pour 1872, de	47,850,580
Pour 1873, de	52,774,540
Pour 1874, de	58,974,875

Il s'en faut de bien peu, en raison de cette progression rapide, que le rapport des pêcheries canadiennes n'ait doublé en cinq ans.

Maintenant, pour donner un aperçu de la production générale de la pêche, nous produirons le chiffre des produits fournis par différentes catégories de poissons pêchés sur les côtes canadiennes, et afin d'établir le contraste, nous mettrons en regard les résultats obtenus pour les années 1870 et 1874 :

	1870	1874
Morue	38,227,336 kil.	50,149,680 kil.
Harong	26,456,000 »	39,052,600 »
Maquereau . .	7,792,500 »	15,984,892 »
Saumon	1,590,700 »	2,761,106 »
Alose	1,238,000 »	2,720,200 »
Huitres	14,500 barriq.	27,288 barriq.

Il s'est vendu, en 1874, pour 2,164,955 fr. d'huile de poisson.

Une industrie naissante, qui est appelée à prendre, d'ici à peu de temps, une extension considérable, celle de la préparation et de la mise en conserve du homard, a produit aussi, cette même année, l'assez jolie somme de 6,073,745 fr., sans compter pour plus de 600,000 francs de homards frais qui ont été expédiés de ces lieux de pêche sur les marchés américains.

Les productions minérales du Canada, bien que cette source de produit ne soit pas exploitée comme elle pourrait l'être, méritent aussi d'être mentionnées.

Dans la province d'Ontario on trouve en assez grande abondance, particulièrement dans l'espace compris entre la baie Georgienne et la rivière Ottawa, du fer, du cuivre, du plomb, de l'antimoine, du manganèse, du plâtre, et une certaine variété de marbre que des géologues distingués ne craignent pas de comparer à celui de Carrare. Les mines de cuivre du lac Huron produisent pour environ 125,500,000 fr. de minerai, par année. On exploite aussi, aux environs de la baie du Tonnerre, des mines d'argent assez riches pour rémunérer amplement le travail des mineurs. Dans l'Ouest, trois cents sources jaillissantes et inépuisables d'huile de pétrole en fournissent des milliers de barils par jour. Les salines livrent aussi une énorme quantité de sel d'une grande pureté et très-apprécié dans le commerce.

Quoique moins bien partagée que sa voisine, la province de Québec possède néanmoins un assez grand nombre de mines de fer et de cuivre et de magnifiques carrières d'ardoises et

de pierres granitiques. On y a même découvert quelques gisements aurifères et argentifères que des géologues compétents prétendent être d'une grande richesse.

Le Nouveau-Brunswick produit une assez grande quantité de houille, de fer, de cuivre, d'antimoine et de manganèse.

La Nouvelle-Écosse est celle, de toutes les provinces de la confédération canadienne, qui retire le plus de profits de l'exploitation de ses mines. Outre quelques gisements aurifères et argentifères et de riches mines de charbon, de cuivre, de plomb, de soufre et de mercure, on y trouve du fer d'une qualité supérieure qui rivalise avantageusement avec celui si renommé de la Suède, et est beaucoup plus apprécié que ceux de provenance anglaise.

Voici quels étaient les montants respectifs de quelques-unes des principales productions minérales de ces quatre provinces en 1870 :

Or	22,941 onces.
Argent	69,194 »
Minerai de cuivre	13,310 tonnes.
Minerai de fer.	129,363 »
Charbon	671,008 »
Plâtre.	114,433 »
Pyrite	2,800 »
Manganèse	635 »

Phosphate de chaux . . .	1,980 tonnes
Plombagine	270 »
Huile de pétrole	588,812 hectolit.

La facilité avec laquelle on peut s'y procurer la matière première, qu'elle soit produite ou non par le pays, unie aux nombreux cours d'eau qui le sillonnent et peuvent être employés comme force motrice, forme une réunion d'avantages tellement incontestables, qu'il est facile de prédire, à première vue, au Canada, un grand avenir industriel.

Déjà, sont en pleine activité un assez grand nombre de fabriques de tissus de laine et de coton, de papier, de chaussures, de meubles, de clous, etc., donnant, pour la plupart, d'assez beaux bénéfices aux compagnies ou aux individus qui les exploitent, et servant d'aliment au commerce extérieur et intérieur de la colonie.

Le dernier recensement porte à 624 millions 535,730 francs le prix de la matière première employée, en 1870, dans les différentes opérations industrielles du Canada.

Le rendement général avait été de 1 milliard 108,088,865 francs.

On a établi que 187,942 personnes, travaillant dans ces manufactures, gagnaient collec-

tivement 204,255,045 francs par année; ce qui donne une moyenne de salaire annuel de 1,086 francs 75 centimes ou 3 francs 60 centimes par jour ouvrable pour chaque homme, femme et enfant qui y travaille.

Les seules provinces de Québec et Ontario entrent, à elles deux, pour les sept dixièmes au moins dans le total de ces valeurs industrielles.

IV

COMMERCE ET NAVIGATION

I

COMMERCE INTERNATIONAL

Depuis quelques années, la Confédération canadienne marche sûrement à la conquête du rang commercial qu'un avenir prochain lui réserve dans le nouveau monde.

On ne trouve point au Canada, il est vrai, l'activité fébrile qui galvanise le commerce aux États-Unis ; on n'y fait point, comme dans ce pays, de ces fortunes rapides dont le chiffre fabuleux étonne et éblouit ; mais, en revanche, on a moins à y redouter l'effet de ces crises industrielles désastreuses qui viennent, périodiquement et sans que rien ne les fasse prévoir, ébranler le crédit des institutions financières les mieux assises de la grande république américaine.

Afin de donner une idée de la progression, relativement rapide, qui s'est effectuée dans les affaires d'importations et d'exportations, pendant les dernières années, dans cette colonie qui ne contient encore, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, qu'une population de 3,718,745 âmes, nous allons établir le mouvement qui s'est produit entre 1870 et 1876 :

Années.	Importations.	Exportations.
1870.	374,071,495	367,867,450
1871.	480,494,905	370,868,091
1872.	557,152,635	413,448,315
1873.	640,056,410	403,949,610
1874.	641,067,910	446,759,640
1875.	615,351,415	389,431,415
1876.	466,051,731	404,832,175

Comme on peut le constater par le tableau ci-dessus, le commerce international canadien qui avait accru rapidement jusqu'en 1874, éprouve, à partir de 1875, un moment d'arrêt que l'on doit attribuer à deux causes : d'abord, à la crise financière qui sévit depuis plusieurs années aux États-Unis, dont les provinces britanniques de l'Amérique du Nord ont ressenti le contre-coup immédiat; ensuite, au montant beaucoup trop considérable, eu égard au chif-

fre de la population, des importations de produits anglais dont le haut commerce canadien avait encombré ses comptoirs, les années précédentes.

Néanmoins, telle qu'elle est, la moyenne de la progression annuelle est encore de 15,330,039 fr. 33 pour les importations et de 6,160,787 fr. 50 pour les exportations.

En poussant plus loin nos calculs, nous trouvons que, la population du Canada étant de 3,718,745 habitants, la moyenne, par tête, des importations serait, prenant l'année 1873 comme exemple, de 172 fr. 10 et celle des exportations de 108 fr. 90.

Comme, la même année, la France pour une population de 36,102,921 habitants n'obtenait par tête que des moyennes de :

113 fr. 60 pour ses importations dont le chiffre s'élevait à 4,422,500,000 et 112 fr. pour ses exportations qui se montaient à 4,061,000,000 de francs, il nous est permis d'en conclure que le commerce international canadien se trouve placé dans des conditions très-acceptables.

Les industriels de la Grande-Bretagne qui avaient toujours trouvé, au Canada, un débouché important pour les articles sortant de leurs manufactures, ont dû être, eux-mêmes, quelque

peu affectés par les effets de la brusque transition commerciale qui s'est opérée de 1874 à 1876.

Voici, du reste, un état comparatif du commerce qui s'est fait entre l'Angleterre et le Canada, pour les années 1874 et 1876 :

ANNÉE 1874.

Importations (d'Angleterre).	315.382.185
Exportations (en Angleterre)	179.492.410
Balance en faveur des importations. . .	<u>135.889.775</u>

ANNÉE 1876.

Exportations (en Angleterre)	213.700.300
Importations (d'Angleterre).	203.656.300
Balance en faveur des exportations . . .	<u>10.044.000</u>

Donc, pour le commerce que le Canada fait avec l'Angleterre, pendant qu'en 1876 les importations ont baissé de 111,725,885 francs, les exportations ont augmenté de 34,307,890 sur l'exercice de 1874.

Le contraire a eu lieu pour les États-Unis qui ont exporté, au Canada, pour 230,350,165 fr. en 1876, contre 149,584,380 francs d'exportations canadiennes, qu'ils ont reçus en échange. Ce qui établit une différence de 80,765,785 fr.

Il est vrai que la majeure partie de cet excédant, dans les importations américaines, représente la matière première destinée aux manufactures canadiennes qui reçoivent en franchise, la plupart, des produits bruts qu'elles consomment, dont la valeur collective a été évaluée à 123,651,855 fr. Il est supposable aussi que les négociants canadiens ont profité de l'état de gêne où se trouvait le commerce des États-Unis, pour s'y approvisionner à meilleur compte qu'ils ne l'auraient pu faire partout ailleurs.

Il est universellement admis que, depuis longtemps déjà, la France n'a rien à envier aux autres pays manufacturiers, tant pour la qualité que pour le fini du plus grand nombre des articles que son industrie livre chaque année au commerce du monde entier, mais il est, d'un autre côté, malheureusement évident aussi que les industriels français ne savent pas toujours retirer tous les profits qu'ils auraient droit d'attendre de la vente des produits créés par leur travail et leur intelligence.

Fait surprenant et regrettable pour les deux pays, la France commerciale paraît ignorer complètement que son ancienne colonie de l'Amérique du Nord offre, plus que tout autre marché du continent américain, un débouché

sûr et avantageux à ses articles d'exportation qui, jusqu'ici, ont toujours été exploités et monopolisés, à l'exception de quelques rares entreprises individuelles, par des maisons anglaises.

Quoique dans le commerce d'échange que le Canada fait avec les nations européennes — la Grande-Bretagne exceptée — la France vienne en premier ordre, nous n'en regrettons pas moins d'avoir à constater combien sa part est encore minime.

Comme nous l'avons déjà fait à l'égard de l'Angleterre, nous allons établir la comparaison entre le montant d'affaires que la France a faites avec son ancienne colonie pour les années 1874 et 1876. Ainsi, nous trouvons :

ANNÉE 1874.

Importations (de France)	11.512.500
Exportations (en France)	1.336.060
	10.176.440
Différence	10.176.440

ANNÉE 1876.

Importations (de France)	9.204.385
Exportations (en France)	2.769.675
	6.434.710
Différence	6.434.710

En rapprochant les totaux des importations

et des exportations, respectivement, pour les deux années dont nous venons de donner l'état, nous remarquons que si, d'un côté, le commerce direct du Canada avec la France s'est sensiblement amélioré, puisqu'il a plus que doublé depuis 1874, d'autre part, les importations françaises, dans ce pays, ont diminué de 2,308,115 fr., chiffre, à peu de chose près, égal au produit total des exportations du Canada en France.

Si les exportations pour le Canada ont subi, comme on le constate, une baisse assez appréciable en France comme en Angleterre, les importations canadiennes dans ces deux pays ont augmenté, au contraire, dans des proportions relativement considérables.

La différence sensible que l'on remarque dans les montants du commerce d'exportation et d'importation qui se fait entre les deux pays, n'est pourtant pas réelle en fait, car une portion assez notable des produits portés dans les statistiques, comme faisant partie du commerce anglais, ne peut être considérée comme telle qu'en tant que l'Angleterre a servi d'intermédiaire pour ces échanges réciproques.

En effet, il est constaté qu'en 1874, sur 4 millions 200,000 litres environ de vins de provenance française, pas moins de 3 millions

614,530 litres ont été exportés directement au Canada par des maisons anglaises ;

Que, sur 3,135,000 litres d'eau-de-vie française, 2,691,706 ont été livrés au commerce canadien par la même voie ;

Que 70,851,199 livres de sucre sortant des raffineries françaises ont été consommées en ce pays, où elles ont été expédiées, toujours par le même procédé.

En faisant aussi entrer en ligne de compte 11 millions 399,940 fr. de soieries, un grand nombre de ballots de cuir, une quantité assez considérable de caisses d'orfèvrerie et d'objets connus sous le nom d'articles de Paris, il sera inutile d'ajouter de longs commentaires pour faire comprendre l'avantage que le commerce français retirerait du transport de toutes ces marchandises, par voie directe.

En subissant cet accaparement commercial, de la part de l'Angleterre, l'industrie française éprouve incontestablement, sur ses produits importés au Canada seulement, une perte sèche d'au moins 10 ou 12 0/0, que les négociants anglais qui transigent avec elle, dans ces conditions, sont obligés d'affecter aux frais de transport, de chargement, de déchargement, de docks, en un mot, de toutes les dépenses que nécessite le transit en Angleterre.

D'après ces calculs, le montant collectif des trois produits principaux, de provenance française, dont nous venons de donner le chiffre d'exportation au Canada, représente déjà un nombre de tonneaux assez considérable.

Ainsi, disons que :

Les 3.614.500 lit. de vin représentent . . .	4.518 ton.
2.691.704 lit. d'eau-de-vie	3.365 —
70.851.199 livres de sucre.	35.426 —
	<hr/>
Nous obtenons un total de	43.309 ton.

C'est-à-dire, les cargaisons de quarante-trois navires de mille tonneaux chacun.

II

NAVIGATION

Avec un littoral d'au moins 6,000 kilomètres de longueur, un fleuve comme le Saint-Laurent, les ports spacieux et sûrs que la nature a creusés sur ses côtes, et les plus beaux bois de construction du monde entier, il était naturel que le Canada devînt une grande puissance maritime.

Cependant beaucoup de personnes ignorent

le rang que ce pays, encore peu connu, a le droit de prendre parmi les marines marchandes des autres nations, quoique des statistiques inattaquables établissent qu'il y vient en quatrième ordre.

D'après le rapport officiel de la Marine et des Pêcheries publié, en 1874, par le gouvernement du Canada, le nombre des navires de commerce de ce pays est de 6,930, portant collectivement 1,158,567 tonneaux.

En faisant le relevé des marines les plus importantes des deux continents, nous avons établi, pour la même année, les chiffres suivants pour chacune d'elles :

	Navires	Tonnage	Tonnage moyen
Angleterre	20.872	5.865.000	280
États-Unis	31.923	4.595.883	144
Suède et Norwége.	11.347	1.535.202	135
Canada	6.930	1.158.567	166
France	15.574	1.068.031	69
Italie	29.556	1.056.513	36
Allemagne	4.495	1.033.425	229

Afin qu'on ne soit pas tenté de supposer que le Canada usurpe le rang que nous lui avons assigné, en faisant entrer les nombreuses petites barques qui font le service de ses pêcheries, dans les cadres de sa marine, pour les enfler, nous avons cru devoir placer en regard des effectifs maritimes des nations qui

figurent sur le tableau ci-contre, le tonnage moyen des navires de chacune d'elles.

En outre, plusieurs lignes de paquebots transatlantiques font un service régulier et exclusif entre le Canada et l'Angleterre, tant pour le transport des passagers que pour celui des marchandises.

Ajoutons, pour terminer, que 416 bâtiments dont 371 à voiles et 45 à vapeur, ont été construits dans les chantiers canadiens, pendant l'année dernière.

Pourtant, la marine canadienne n'a pas dit son dernier mot, car depuis quelques années, le commerce de la colonie anglaise, qui s'était restreint jusque-là à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, semble s'animer au souffle industriel de la grande république, sa voisine, et paraît vouloir embrasser des horizons plus étendus.

POPULATION

I

RACES EUROPÉENNES

En 1653, cinquante ans après l'arrivée des premiers colons français en Amérique, la population totale du Canada n'était encore que de 2,500 habitants d'origine européenne.

Le premier recensement régulier qui eut lieu, en 1665, établit qu'il y avait seulement alors sur toute l'étendue du territoire français dans l'Amérique du Nord, 538 familles représentant 3,125 habitants.

A partir de cette date, nous nous contenterons de relever les chiffres de la population établis par différents dénombremens, jusqu'au jour de la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre.

Ainsi, nous voyons :

Années.	Habitants.
1668	6.282
1679	9.400
1685	10.725
1695	13.815
1706	16.417
1716	21.531
1726	29.396
1736	39.063

On évaluait la population du Canada, lors du dernier relevé qui en fut fait sous la domination française, en 1754, à 55,000 habitants d'origine française, plus 60,000 Indiens environ.

Quand eut lieu la cession du Canada à l'Angleterre, en 1763, on estimait la population blanche à 65,000 âmes.

Le premier recensement qui eut lieu par ordre du gouvernement anglais, en 1765, porte à 84,510 le nombre des habitants; Québec en avait 8,967 pour sa part, et Montréal 5,733. Cette progression subite provient, sans aucun doute, de l'émigration anglaise qui se dirigea, immédiatement après la conquête, vers la nouvelle colonie britannique. Il est supposable aussi que les soldats faisant partie de l'armée d'occupation furent compris dans ce dénombrement.

Voici le résultat des recensements qui sui-

virent, jusqu'au jour où le Canada fut divisé en deux provinces séparées :

Années.	Habitants.
1775	90.000
1784	113.112
1790	161.311

La population de la partie occidentale du Canada commence à prendre, vers cette époque, une extension rapide, alimentée par les réfugiés dits *loyalists*, qui, s'étant prononcés pour la métropole pendant la guerre de l'indépendance américaine, avaient cru prudent de quitter le territoire de la nouvelle république, après la retraite des troupes anglaises, et par un courant assez considérable d'émigrants anglais attirés par la grande fertilité de ces contrées. Vers 1790, on évaluait déjà à 15,000 au moins le nombre des colons de nationalité britannique, établis, pour la plupart, aux alentours du lac Ontario.

C'est aussi entre 1784 et 1790 que la population de Montréal dépasse celle de Québec. La première de ces deux villes comptait alors 18,000 habitants, tandis que la seconde n'en avait encore que 14,000 à peine.

En 1791, le Canada fut divisé en deux provinces ; la partie occidentale prenant le nom de Haut-Canada, et la partie Est celui de Bas-

Canada. Dès lors, la population du Haut-Canada, relativement peu considérable encore, augmenta beaucoup plus rapidement que celle de sa province sœur. Par la comparaison, il est aisé d'établir, en mettant en regard les relevés faits dans les deux provinces aux mêmes époques, la progression qui s'est opérée dans chacune d'elles :

Années	Bas-Canada	Haut-Canada
1806	250.000	70.000
1814	335.000	95.000
1825	479.288	157.923
1831	553.134	236.702

Il était déjà facile de prévoir à cette époque que la population du Haut-Canada ne tarderait pas à égaler et à dépasser celle du Bas-Canada.

C'est effectivement ce qui avait lieu, neuf ou dix ans après la réunion des deux provinces canadiennes qui furent de nouveau régies par une même Constitution, en vertu de la loi du 23 juillet 1840, comme le prouvent les chiffres qui suivent :

Années	Bas-Canada	Haut-Canada
1844	697.084	500.000
1852	890.211	952.000
1861	1.111.560	1.396.000

On remarque que le virement qui s'est effectué en faveur du Haut-Canada, s'est produit entre 1844 et 1852, vers l'année 1850 probablement.

Pendant les quinze dernières années qui se sont écoulées sous ce dernier régime gouvernemental qui prit fin avec une nouvelle Constitution, le 1^{er} juillet 1867, le Haut-Canada, presque exclusivement anglais et protestant, se prévalant de la supériorité du nombre, réclama avec instance la représentation législative basée sur la population, qui l'aurait mis à même de contrôler l'élément français et catholique en grande majorité dans l'autre province. De là, des débats très-passionnés au Parlement entre les représentants des deux origines, qui faisaient désirer, de part et d'autre, une séparation prochaine.

L'acte de Confédération de 1867 vint mettre fin à toutes ces luttes. Aujourd'hui le Haut et le Bas-Canada, tout en étant unis, pour certaines fins, par les lois communes qui régissent les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sont indépendants l'un de l'autre pour tout ce qui se rattache aux questions d'administration locale.

En France, on connaît généralement peu l'Amérique, et le peu qu'on en sait se réduit

le plus souvent à quelques données plus ou moins exactes sur les États-Unis.

Pour les républicains, la grande république de l'Amérique du Nord est le pays où fleurissent, au souffle de la liberté la plus illimitée, les idées de leurs rêves; pour les croupiers de la petite banque, c'est un pays de cocagne où l'agio le moins contrôlé règne sans entraves; pour tout le monde enfin, c'est le lieu des fortunes rapides, et on parle avec admiration de l'accroissement prodigieux de sa population que l'émigration étrangère vient grossir tous les jours.

Quant au Canada, les souvenirs les plus précis de la plupart de ceux qui savent qu'il existe, se résument à quelques effrayantes histoires où des trappeurs, des sauvages et quelques féroces ours gris jouent des rôles plus ou moins fantastiques, sur une scène couverte de neiges éternelles.

Si, d'un côté, on s'exagère les progrès qui se manifestent aux États-Unis, on se montre injuste, de l'autre, en faisant fi de ceux qui s'opèrent dans la colonie voisine, dignes aussi, à tous égards, d'attirer notre attention et de réveiller nos sympathies.

Ce Canada, que l'on ne connaît guère et dont on ne parle plus, qui, en 1763, comptait tout

au plus une soixantaine de mille âmes sur son vaste territoire, s'est développé tout doucement sans avoir recours à la trompette de la publicité pour attirer l'émigration étrangère sur ses plages hospitalières; réduit presque à sa simple force d'expansion, il a vu sa population grossir dans les mêmes proportions que celle de son orgueilleuse voisine.

Afin de donner à la paradoxale prétention que nous venons d'émettre une plus grande apparence de crédibilité, nous l'appuierons par des chiffres d'autant plus inattaquables qu'ils émanent des statistiques officielles des deux pays.

Mais nous ne ferons entrer en ligne de compte, dans le parallèle que nous allons établir entre les États-Unis et le Canada pour prouver notre assertion, que les provinces de Québec et d'Ontario constituant, à elles seules, ce dernier pays, avant l'annexion du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du territoire du Nord-Ouest, de la Colombie anglaise et de l'île du Prince-Édouard, qui se sont unis à elles en vertu de la Constitution de 1867 et forment maintenant ensemble la Confédération canadienne.

Des recensements ont lieu tous les dix ans, tant aux États-Unis qu'au Canada.

En remontant à l'année 1850, nous constatons que les chiffres de la population des deux pays étaient, respectivement :

États-Unis	23.191.876	âmes.
Canada	1.842.265	—

Ce qui prouve, qu'à cette époque, la population des États-Unis était environ treize fois plus considérable que celle du Canada.

Jusqu'en 1860, cette proportion n'a pas varié d'une manière appréciable, puisque les dénombremens faits en cette année donnent :

Aux États-Unis	31.443.221	âmes.
Au Canada	2.506.755	—

On obtient aussi pour l'année 1870, à peu de choses près, les mêmes résultats, la population étant alors :

Pour les États-Unis, de	38.513.955	âmes.
Pour le Canada, de .	2.822.367	—

Si l'on considère maintenant, comme il est facile de le prouver par les rapports du bureau d'émigration de Washington, que (9,665,920) neuf millions six cent soixante-cinq mille neuf cent vingt Européens sont venus, depuis 1820, s'établir aux États-Unis, et que, pendant le même laps de temps, l'émigration n'a donné au Canada que (300,000) trois cent

mille habitants tout au plus, on arrivera à la conclusion que, dans la population de la grande république, il est entré directement plus d'un quart d'éléments étrangers qui ne figurent que pour un neuvième environ dans celle des provinces canadiennes.

A l'encontre des États-Unis, dont la population s'est recrutée chez toutes les nations du globe, le Canada n'est peuplé que par les représentants de deux grandes nationalités. La multiplication des Canadiens d'origine française qui, lors de la cession du Canada à l'Angleterre, ne comptaient guère que (60,000) soixante mille membres, tient réellement du prodige.

En face de telles preuves, viendra-t-on dire encore, comme quelques écrivains l'ont prétendu, que la race française est impropre à la colonisation?

Le recensement de 1871, le seul qui ait été fait depuis la proclamation de la Confédération, a donné le résultat suivant pour toutes les provinces qui en font partie:

Provinces.	Population.
Ontario (Haut-Canada)	1.620.851
Québec (Bas-Canada)	1.191.516
Nouvelle-Écosse	387.800
Nouveau-Brunswick	285.594
Ile du Prince-Édouard. . . .	94.021
Colombie britannique	42.000

Provinces.	Population.
Manitoba	11.963
Territoire du Nord-Ouest. . .	85.000
	<hr/>
Total.	3.718.745

Si nous nous en sommes tenu à établir la progression qui s'est effectuée dans la population du Haut et du Bas-Canada, depuis la découverte de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours, sans tenir compte du mouvement, très-accentué aussi, qui s'est manifesté dans celles des autres provinces qui faisaient partie de l'ancienne colonie française, c'est que, dans ces deux-là seulement, des dénombrements réguliers nous ont permis de le faire d'une manière exacte. Du reste, nous croyons en avoir dit assez pour donner un aperçu de la marche progressive de la population au Canada.

On peut évaluer à environ 1,525,000 le nombre des catholiques et à 1,085,000 les membres de la race française répandus actuellement sur tout le territoire de la confédération canadienne. Le reste de la population totale appartient à différentes origines et à diverses religions.

La race anglo-saxonne et le protestantisme représenté par un assez grand nombre de sectes dominant cependant. On peut compter 2,020,000 protestants et pas moins de

2,120,000 âmes de nationalités anglaise, écossaise et irlandaise.

Le Bas-Canada est presque tout français et catholique, donnant 930,000 habitants d'origine française et 1,020,000 catholiques. La population irlandaise et catholique, qui y vit, explique la différence que l'on constate entre ces deux chiffres.

Par contre, la nationalité britannique et le protestantisme sont en grande majorité dans le Haut-Canada, où il n'y a guère que 75,000 habitants d'origine française et 275,000 personnes environ professant le catholicisme.

II

ABORIGÈNES

La race indigène sauvage qui, il y a à peine trois siècles, peuplait, à l'exclusion de toute autre, les vastes territoires de l'Amérique du Nord, disparaît tous les jours avec une rapidité remarquable.

Ces fières tribus d'Algonquins, d'Iroquois, de Natchez, de Hurons, de Sioux et autres, seuls maîtres de ces contrées, quand Jacques Cartier

vint planter sur les rives du Saint-Laurent le drapeau de la civilisation européenne, n'existeront bientôt plus que par le souvenir.

A proprement parler, il n'y a plus guère de sauvages aujourd'hui dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, si ce n'est dans la Colombie anglaise, Manitoba et le pays de la baie d'Hudson où on en compte encore 96,128 éparpillés sur une superficie territoriale de 8,186,711 kilomètres carrés.

Le dernier rapport du ministre de l'intérieur, au Canada, constate qu'il n'y a déjà plus dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse que 29,827 sauvages répartis, comme suit, entre chacune d'elles :

Ontario (Haut-Canada)	15.305
Québec (Bas-Canada)	10.809
Nouvelle-Écosse	1.849
Nouveau-Brunswick	1.541
Ile du Prince-Édouard	323

Total 29.827

La population de ces cinq provinces étant collectivement de 3,579,762 âmes, l'élément indigène ne s'y trouve plus aujourd'hui que dans les proportions d'un sauvage contre cent vingt descendants des autres origines.

Les relations qui traitent des premiers temps de la colonisation de la Nouvelle-France, évaluent au moins à 190,000 le nombre des aborigènes qui la peuplaient, quand les Français prirent possession du pays. La plupart des tribus qui l'occupaient alors se faisaient la guerre entre elles. Les Iroquois, les plus belliqueux de tous les indigènes de cette partie de l'Amérique, avaient, depuis plusieurs années déjà, entrepris une guerre d'extermination contre les Hurons, leurs voisins, qui habitaient comme eux les contrées qui se trouvent au sud du lac Ontario, et avaient même remporté déjà contre leurs ennemis des avantages signalés. Champlain, qui venait de jeter les fondements de Québec, en 1608, décida de prendre fait et cause pour les Hurons contre les Iroquois. Ces derniers, le plus souvent aidés et poussés par les agents de l'Angleterre, devinrent dès lors les ennemis irréconciliables et acharnés des Français, et mirent plusieurs fois la colonie naissante à deux doigts de sa perte.

Si on considère que lors de la fondation de Montréal, qui eut lieu en 1642, c'est-à-dire environ cinquante ans après la première tentative un peu sérieuse de colonisation du Canada par la France, il n'y avait encore que deux cents colons européens, on se rend aisément

compte de tous les dangers qu'eurent à courir les premiers occupants de cette colonie délaissée de la mère-patrie, toujours en lutte avec une nation guerrière et cruelle, vivant continuellement sur le qui-vive, la charrue d'une main et le fusil de l'autre.

Mais il y a déjà longtemps que ces farouches guerriers d'autrefois sont réduits à l'impuissance, et quoique, depuis plus de deux siècles, ils aient enterré la hache de guerre et vivent à l'ombre des traités, chaque jour leur race décroît et tend à disparaître.

Que doit-on conclure de cette dégénérescence singulière, qui produira avant longtemps, graduellement mais fatalement, l'annihilation complète d'une race puissante et vivace jadis, dans un pays où les descendants des races européennes qui y ont été transplantées, se multiplient d'une manière aussi surprenante.

Les Peaux-Rouges du Canada n'ont pas eu à se plaindre pourtant, depuis bien des années, des vexations ou des privations auxquelles on a pu attribuer leur disparition en d'autres pays. Les derniers débris de leurs tribus vivent, sous la direction de leurs chefs, sur des territoires dont la propriété leur est garantie par les traités et sauvegardée par des privilèges spéciaux qui les mettent à l'abri de dépréda-

tions injustes de la part du gouvernement ou des particuliers. Ils ne peuvent pas non plus se plaindre d'être trop à l'étroit, disséminés, comme ils le sont, par tribus de quelques cents âmes, sur un territoire de 912,578 kilomètres carrés, qui ne contient pas trois millions et demi d'habitants, et dont une grande partie, encore inexploitée, leur est ouverte pour la chasse et la pêche.

Cependant au Canada, comme partout du reste où ils vivent en contact avec la civilisation moderne, sans cause apparente, ces robustes enfants de la nature s'étiolent et dépérissent.

Le fait est indiscutable; mais où doit-on chercher la véritable cause de ce phénomène physiologique?

ÉDUCATION

Dans un rapport fort intéressant que M. Levasseur présentait, dans le cours de l'été 1875, à l'Académie des sciences morales et politiques, se trouve un résumé statistique de l'instruction primaire de différents pays.

Nous avouerons que nous avons été quelque peu étonné de voir la province d'Ontario (Haut-Canada) figurer en tête de la liste, car, d'après M. Levasseur, 23 0/0 de la population totale fréquentent les écoles dans cette province.

Nous n'avons pas été le seul à éprouver cette surprise, si nous tenons compte du point d'interrogation majuscule qu'un journal, reproduisant ces statistiques, mettait en regard du chiffre proportionnel donné, pour cette province, par le savant académicien. Aussi avons-nous tenu à vérifier, sur des documents inattaquables, cet avancé qui a dû paraître un tant soit peu paradoxal à bien des gens. Mais en compul-

sant avec soin les derniers rapports du ministre de l'instruction publique du Canada, nous avons acquis la certitude que ces chiffres n'étaient nullement exagérés.

Les recherches que nous avons dû faire pour établir la véracité de cet avancé nous ont conduit à d'autres découvertes, pour le moins aussi curieuses.

Nous en sommes arrivé à la conclusion que, non-seulement le nombre des enfants fréquentant les écoles était, dans la province d'Ontario, de 23.41 0/0, mais que la moyenne, pour toutes les provinces de la Confédération, dépassait 19 0/0.

Si on considère qu'aux États-Unis la moyenne de la population fréquentant l'école n'est que de 17 0/0 ; en Prusse et en Suisse, dont on a tant vanté le système scolaire, de 15 0/0, et en France de 13 0/0 seulement, on comprend aisément l'immense intérêt que le gouvernement canadien porte à l'instruction populaire.

Dans un excellent ouvrage que M. Chauveau, ancien ministre de l'instruction publique au Canada, publiait l'année dernière, sous le titre de *Précis historique et statistique sur l'instruction publique au Canada*, nous trouvons de précieux renseignements sur les développements de l'éducation en général dans ce

pays, et sur celle du Canada français en particulier.

Nous le suivrons dans l'historique qu'il fait du développement de l'éducation dans la province française.

M. Chauveau fait remonter à l'année 1616 les premiers essais d'instruction tentés dans la Nouvelle-France. Les premiers, les récollets, essayèrent d'inculquer les éléments de l'instruction aux populations indigènes. A cette époque, mentionnent les relations du temps, le Frère Pacifique Duplessis faisait l'école aux enfants sauvages des Trois-Rivières, leur enseignant la lecture et l'écriture, en même temps que le catéchisme.

Dès 1637, un collège se construisait à Québec. Deux ans après, Mme de la Peltrie et la Mère de l'Incarnation fondaient dans la même ville le couvent des Ursulines, la première école de filles de la Nouvelle-France. D'un autre côté, M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, faisait venir, en 1653, la sœur Marguerite Bourgeois, fondatrice, dans le nouveau monde, de l'ordre de la Congrégation de Notre-Dame, qui, vers 1747, comptait déjà douze maisons d'éducation établies dans les principales paroisses de la colonie. En 1663, Mgr de Laval, évêque de Québec, fondait aussi dans sa ville

métropolitaine un grand séminaire, auquel il adjoignit cinq ans plus tard le petit séminaire qui existe encore aujourd'hui.

Pendant assez longtemps, les progrès de l'instruction, ceux de l'instruction élémentaire surtout, furent lents dans le Bas-Canada. En raison des difficultés qu'éprouvaient les promoteurs de l'œuvre à obtenir les subsides suffisants pour la soutenir, à cause surtout de la mauvaise organisation du système lui-même, le clergé catholique avait dû s'emparer de l'initiative et marchait, la plupart du temps, avec ses propres ressources.

En 1836, le nombre des écoles primaires en activité était seulement de 1,321, et celui des élèves des deux sexes qui les fréquentaient de 36,000 environ. Néanmoins, M. Garneau, l'historien national du Canada, porte à 57,000 le nombre total des élèves des maisons d'éducation de tous genres à cette époque, ajoutant à ceux des écoles primaires ceux des écoles indépendantes des collèges et des couvents.

Dans cet entre-temps, plusieurs collèges devenus depuis de grandes maisons d'éducation supérieure furent érigés, grâce aux efforts et au zèle des membres du clergé et d'un certain nombre de laïques qui s'étaient dévoués au succès de cette noble cause. Le collège de

Nicolet, dans le diocèse de Trois-Rivières, était fondé en 1804 ; un second à Saint-Hyacinthe, en 1812 ; un troisième à Sainte-Thérèse, en 1824 ; puis ceux de Sainte-Anne et de l'Assomption, le premier en 1827, le second en 1832. Les protestants avaient aussi à Québec une école de grammaire d'où sont sortis un bon nombre de sujets distingués.

Pendant la session de 1835-36, on s'occupa quelque peu de régulariser le système d'éducation très-défectueux encore. Le Parlement vota même, pour être appliquée à ces fins, une allocation de sept mille six cent vingt livres sterling (190,500 fr. environ). On décréta aussi l'établissement d'écoles normales à Montréal et à Québec, mais cette dernière loi n'eut pas d'effets immédiats.

Après l'union du Haut et du Bas-Canada, quelques réformes faites dans l'administration de l'instruction publique eurent pour effet de donner un nouvel essor à l'éducation dans la province française ; ainsi, tandis que le nombre des écoles primaires était, en 1847, de 1,613, ayant 63,281 élèves, un rapport fixe à 1,817 le nombre des écoles, et à 68,994 celui des élèves en 1849. Les années suivantes, l'augmentation qui se manifeste devient encore plus sensible, car, en 1854, le

nombre des institutions scolaires est déjà de 2,795, et celui des élèves de 119,737.

Dès 1857, trois écoles normales furent créées : deux catholiques et une protestante. Ce fut aussi dans le cours de la même année que fut fondé le *Journal de l'Instruction publique*, publié dans les langues française et anglaise. Une bibliothèque qui contient bientôt quinze à seize mille volumes fut aussi installée dans les bureaux de l'Instruction publique, à Montréal.

Depuis cette époque, l'Instruction au Canada a fait des progrès rapides.

Les chiffres suivants, tirés du recensement de 1871, donneront une idée approximativement exacte de l'état de l'Instruction primaire dans les provinces d'Ontario et de Québec, les deux plus importantes de la confédération canadienne et celles qui formaient, à elles seules, le Canada avant 1867.

PROVINCE D'ONTARIO (HAUT-CANADA).

Population totale : 1.620.851

Allant à l'école.	{ Garçons.	196.284
	{ Filles.	183.302
		<u>379.586</u>

Moyenne sur la population de 23.41 0/0.

Habitants âgés de plus de 21 ans	{	Hommes. . .	375.531
		Femmes. . .	350.035
			725.566
Habitants de plus de 21 ans sachant lire	{	Hommes . . .	346.125
		Femmes. . .	322.062
			668.187
Habitants de plus de 21 ans capables d'écrire	{	Hommes . . .	332.942
		Femmes. . .	299.404
			632.346

PROVINCE DE QUÉBEC (BAS-CANADA).

Population totale : 1.191.516

Allant à l'école.	{	Garçons. . .	93.768
		Filles. . . .	91.538
			185.306

Moyenne sur la population : 15.55 0/0.

Habitants âgés de plus de 21 ans	{	Hommes . . .	265.249
		Femmes. . .	268.649
			533.898

ÉDUCATION

109

Habitants âgés de plus de 21 ans sachant lire	{ Hommes . . .	157.467
	{ Femmes. . .	184.569
		342.036
Habitants âgés de plus de 21 ans capables d'écrire	{ Hommes . . .	141.323
	{ Femmes. . .	147.844
		289.167

Ces chiffres, de la plus exacte authenticité, prouvent d'abord le cas que les Canadiens font de l'instruction qu'ils obtiennent, en dépit des difficultés considérables qu'ils ont souvent à surmonter pour l'acquérir; ils démontrent ensuite jusqu'à quel point le gouvernement du Canada tient à ce que l'éducation se propage dans ce pays, et quels sacrifices pécuniaires il doit faire pour obtenir des résultats aussi satisfaisants parmi une population qui, au premier abord, ne semble pas renfermer, à ce point de vue, tous les éléments de succès que l'on trouve chez la plupart des nations européennes.

L'instruction supérieure, quoique n'ayant pas atteint encore, dans un grand nombre de maisons d'éducation canadiennes, le degré de perfection auquel sont parvenus beaucoup de

collèges en Europe, n'en a pas moins fait au Canada, depuis quelques années surtout, des progrès réels et efficaces.

Ainsi, la province d'Ontario compte seize collèges et universités et trente-trois pensionnats pour les jeunes filles, et celle de Québec possède cent soixante-six maisons d'éducation supérieure dont quarante-quatre pour l'instruction des jeunes gens et cent vingt pour celle des jeunes filles.

Le nombre et le sexe des élèves des maisons d'éducation secondaire, de l'une et l'autre de ces deux provinces, se répartissent ainsi :

Province d'Ontario . . .	{ Jeunes gens	1.014
	{ Jeunes filles	1.165
		2.179
Province de Québec . . .	{ Jeunes gens	3.720
	{ Jeunes filles	6.308
		10.028

Si l'instruction primaire est un tant soit peu plus répandue dans la province d'Ontario que

dans celle de Québec, il n'en est pas de même, comme on le voit, en ce qui regarde l'éducation supérieure.

Cette disproportion anormale qui existe entre les deux provinces, et qui est tout à l'avantage du Bas-Canada, provient uniquement de la facilité qu'ont eue les collèges fondés sous les auspices du clergé à s'établir et à se développer dans l'ancienne colonie française, dont la majeure partie de la population est restée catholique.

Le mouvement imprimé à l'instruction, au Canada, ne s'est point ralenti depuis 1871. Il a, au contraire, suivi une voie progressive très-accentuée et des plus rassurantes, comme il est facile de s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur les deux tableaux suivants que nous empruntons à l'ouvrage de M. Chauveau, que nous avons cité plus haut. Cet état, en donnant un aperçu exact de l'importance qu'avait atteinte en 1875 l'instruction dans les provinces de la Confédération canadienne, permettra, en outre, d'établir des termes de comparaison entre chacune d'elles.

PROVINCES ET TERRITOIRES	SUPERFICIE EN MILLES CARRÉS (1)	POPULATION PROBABLE EN 1875 D'APRÈS LA PROGRESSION NATURELLE	NOMBRE D'INSTITUTIONS SCOLAIRES DE TOUT GENRE EN 1874-1875	NOMBRE D'ÉLÈVES	COMBIEN D'HABITANTS. POUR UNE INSTITUTION	COMBIEN D'HABITANTS POUR UN ÉLÈVE.
Ontario	107.780	1.733.236	5.187	485.352	334	3.55
Québec.	193.355	1.231.829	4.375	229.556	281	5.36
Nouveau-Brunswick . . .	27.322	302.371	1.204	63.859	251	4.72
Nouvelle-Écosse.	21.733	415.270	1.759	95.873	283	4.33
Ile du Prince-Édouard . .	2.100	100.606	418	15.958	240	6.30
Terre-Neuve.	42.000	155.526	414	17.498	410	8.88
Manitoba.	14.000	17.500	47	2.406	372	7.30
Colombie anglaise.	356.000	38.500	74	2.330	520	16.52
Nord-Ouest, Baie d'Hud- son, Labrador, etc. . .	2.775.712	66.000	31	676	2.129	101.38

(1) Le mille équivaut à 1 kilomètre 609 mètres.

PROVINCES ET TERRITOIRES	UNIVERSITÉS ET COLLÈGES	ÉLÈVES	ÉCOLES SPÉCIALES	ÉLÈVES	LYCÉES, ÉCOLES DE GRAMMAIRE, ACADÉMIES	ÉLÈVES	ÉCOLES NORMALES	ÉLÈVES MAÎTRES	ÉCOLES PRIMAIRES	ÉLÈVES
Ontario.	16	2.700	21	1.415	201	10.685	2	225	4.947	470.327
Québec.	44	8.261	24	1.362	189	22.896	3	275	4.115	196.762
Nouveau-Brunswick . . .	3	186	4	224	28	2.827	1	109	1.168	60.513
Nouvelle-Écosse.	6	197	5	279	18	3.285	1	112	1.729	91.998
Ile du Prince-Édouard . .	2	120	25	1.344	1	84	390	14.410
Terre-Neuve	1	60	18	600	395	16.838
Manitoba	3	130	1	30	43	2.246
Colombie anglaise	1	80	8	250	65	2.000
Nord-Ouest, Labrador, etc.	0	0	31	676
TOTAUX	76	11.734	54	3.280	488	41.917	8	805	12.883	855.790

Dans son ouvrage sur *l'Instruction du Peuple*, M. Émile de Laveleye établit la moyenne de l'éducation comparée avec le chiffre de la population d'un certain nombre des principaux pays du globe. D'après le relevé qu'il en a fait, il n'y aurait en France qu'un élève sur neuf habitants, et une école par cinq cent trente-six. En comparant ces chiffres à ceux des tableaux ci-dessus, nous constaterons qu'à l'exception de la Colombie anglaise et des territoires du Nord-Ouest, toutes les autres provinces du Canada offrent des moyennes beaucoup plus satisfaisantes.

L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE AU CANADA

Par beaucoup de personnes, l'émigration est encore considérée comme une cause d'appauvrissement pour les peuples d'où elle provient, tandis qu'au contraire des statistiques certaines établissent qu'elle est le plus souvent aussi profitable au pays qui la fournit qu'à celui qui la reçoit.

L'excédant des populations qui, se trouvant trop à l'étroit dans certaines contrées de l'Europe, s'écoule vers les territoires peu habités de l'Amérique, prépare de l'autre côté de l'Atlantique les voies à un commerce d'exportation et d'importation qui atteint des proportions plus ou moins considérables, selon que le peuple d'où il sort a plus ou moins d'extension industrielle.

Pour l'Angleterre, l'émigration, tout en étant

une soupape de sûreté au moyen de laquelle le trop-plein de sa population trop compacte échappe tous les ans aux horreurs du paupérisme, est cause aussi, en grande partie, de la suprématie commerciale incontestable que cette puissance a acquise sur toutes les autres en Europe.

Comme l'émigration française, qui se dirigeait depuis longtemps déjà vers les États-Unis d'Amérique, paraît prendre maintenant le chemin du Canada, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner quelques détails sur ce mouvement, qui tend à s'accroître tous les jours davantage.

A l'encontre de certains agents recruteurs intéressés, nous dirons d'abord que le Canada est loin d'être un pays de cocagne où les ouvriers fainéants et incapables gagnent, en arrivant, des salaires considérables qui leur permettent, tout en ne faisant rien, d'amasser en peu d'années des fortunes prodigieuses. Loin de là. Cette colonie offre, il est vrai, de grandes ressources à l'émigration étrangère, et son gouvernement fait d'immenses sacrifices pour y attirer les cultivateurs et les ouvriers européens; mais ceux qui viendront s'y établir ne doivent s'attendre à y réussir qu'en tant que, travailleurs infatigables, ils sauront de

plus se soumettre aux lois et aux coutumes en vigueur dans ce pays.

Il y a dans toutes les émigrations du monde deux classes bien distinctes: l'une respectable et utile, et l'autre préjudiciable aux pays vers lesquels elle se dirige. La première se recrute parmi les travailleurs honnêtes et laborieux qu'une louable ambition pousse et qui ne craignent pas de détendre les liens qui les attachent au sol natal, pour aller chercher en pays étranger l'aisance et quelquefois la fortune pour leur famille; l'autre se compose de déclassés, ouvriers inaptes à quoi que ce soit, après s'être dit bons à toutes choses, beaux parleurs pour la plupart, qui partent avec l'idée fixe de faire des dupes et de vivre aux dépens des habitants des pays où ils émigrent, tout en heurtant leurs sentiments les plus chers et traitant même leurs convictions traditionnelles de préjugés ridicules.

Aux bons cultivateurs, aux honnêtes et habiles artisans qui se sentent l'énergie suffisante pour aller demander à un pays lointain une aisance relative qu'ils ne peuvent acquérir chez eux, nous pouvons assurer, sans crainte, qu'au Canada ils trouveront pour les y recevoir une population amie et bienveillante.

Mais à ceux que nous venons de qualifier de

déclassés, nous pouvons dire sans hésiter : Restez chez vous, car au Canada vous végéteriez comme vous avez toujours végété dans votre pays, et, misérables, vous reprocheriez au peuple qui vous aurait recueillis cette misère que vous ne devriez qu'à votre propre incurie.

Ceci posé, abordons maintenant le côté statistique de la question.

Personne n'ignore que l'émigration européenne est le plus puissant des moteurs qui ont poussé les États-Unis à cette immense prospérité matérielle dont ils jouissent aujourd'hui. Les relevés officiels que nous avons consultés sur le chiffre des émigrants, venus de toutes les contrées d'Europe apporter à la grande république américaine le contingent de leur travail et de leur industrie, nous permettent d'avancer que le nombre en a été de *neuf millions six cent soixante-cinq mille neuf cent vingt*, de 1820 à 1874.

Il est vrai de dire que l'émigration au Canada est loin d'avoir opéré encore sur des bases aussi larges ; mais il est juste de faire remarquer qu'avant 1870, rien ou peu de chose avait été tenté pour attirer en ce pays l'élément étranger auquel est dû l'accroissement rapide de la population des États voisins.

En jetant un coup d'œil sur les chiffres sui-

vants, il est facile de constater que le courant humain qui se dirige vers le Canada a sensiblement grossi, chaque année, depuis 1870 jusqu'à 1873 inclusivement, où s'arrêtent les données officielles que nous avons sous la main.

1871.	27,773 émigrants.
1872.	36,578 —
1873.	50,050 —

donnant un total de 114,401 émigrants.

Nous pensons cependant, qu'en raison de la crise qui s'est manifestée aux États-Unis, dont le Canada a ressenti indirectement le contre-coup, ce mouvement progressif ne s'est pas soutenu depuis 1874; mais nous croyons pouvoir affirmer que, toutes proportions gardées, la diminution est loind'avoir été aussi sensible qu'aux États-Unis, si on considère que le chiffre de leur émigration, qui, en 1873, s'élevait à 459,803 émigrants, n'est que de 260,814 en 1874.

On estime que le contingent fourni par chacun des différents peuples de l'Europe, respectivement, dans le montant annuel de l'émigration canadienne, peut être établi ainsi :

Angleterre	49 0/0
Suède et Norwége.	16 0/0
Écosse	12 0/0
Irlande	12 0/0

France	7 0/0
Allemagne	3 0/0
Autres pays	1 0/0

Quoique l'émigration française au Canada n'existe de fait que depuis 1871, et que le chiffre total de ceux qui sont partis jusqu'ici ne dépasse guère 5,000, la différence qui se manifeste déjà dans les rapports commerciaux des deux pays est assez remarquable pour qu'elle mérite d'être mentionnée.

Les importations françaises au Canada, qui se montaient :

En 1874 à	11,512,500 fr.
En 1872 n'étaient que de	9,139,290

donnant un excédant de 2,373,210 fr.

D'un autre côté, nous voyons que le chiffre des importations canadiennes en France, qui s'élevait :

En 1874 à	1,336,060 fr.
En 1872 n'était que de	511,210

donnant une différence en plus de 824,850 fr.

Il nous semble hors de doute qu'en raison des efforts que le gouvernement canadien fait pour attirer sur son territoire une émigration

étrangère saine, le mouvement relativement encore peu accentué qui se produit vers le Canada prendra, d'ici à peu d'années, des proportions plus considérables. Nous sommes persuadé, en outre, que les peuples qui prendront part à ce mouvement dans des limites raisonnables, trouveront toujours dans l'extension de leur commerce, provoquée par la résidence de leurs nationaux en ce pays, une compensation plus que suffisante pour un dépeuplement partiel et sans importance.

VIII

RENSEIGNEMENTS DIVERS

I

NATIONALITÉS

Le recensement de 1871 établit comme suit le nombre des représentants des différentes origines qui peuplent les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse.

NATIONALITÉS	ONTARIO	QUÉBEC	NOUVEAU-BRUNSWICK	NOUVELLE-ÉCOSSE	TOTAUX
Français	75.383	929.817	44.907	32.833	1.082.940
Irlandais	559.442	123.478	100.643	62.851	846.414
Anglais	439.429	69.822	83.598	113.520	706.369
Ecossais	328.889	49.453	40.858	130.741	549.946
Allemands	158.608	7.963	4.478	31.942	202.991
Hollandais	19.992	798	6.004	2.868	29.662
Suisses	950	173	64	1.775	2.962
Italiens	304	529	40	152	1.035
Sauvages	12.978	6.988	1.403	1.666	23.035
Autres origines . .	24.876	2.480	4.601	9.452	41.409
TOTAL. . . .	1.620.851	1.191.516	285.594	387.800	3.485.761

Sur les 94,021 habitants de l'île du Prince-Édouard, dix à douze mille environ sont d'origine française, les autres descendent en grande partie d'highlanders écossais.

La population de Manitoba, en 1870, se décomposait ainsi : métis français, 5,767 ; — métis anglais, 4,083 ; — race blanche, 1,565 ; — Indiens, 23,908.

La Colombie britannique comptait 8,567 habitants d'origine européenne, 1,548 Chinois, 462 nègres et 26,520 sauvages.

II

CULTES

Le tableau suivant donne un état des différentes religions et principales sectes dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse, tel que le fournit le recensement de 1871.

RELIGIONS	ONTARIO	QUÉBEC	NOUVEAU-BRUNSWICK	NOUVELLE-ÉCOSSE	TOTAUX
Catholiques	274.162	1.019.850	96.016	102.001	1.492.029
Anglicans	330.995	62.449	45.481	55.124	494.049
Méthodistes	462.264	34.100	29.856	40.871	567.091
Presbytériens	356.442	46.565	38.852	103.539	545.398
Anabaptistes	86.630	8.686	10.597	72.430	239.343
Luthériens	32.399	496	82	4.958	37.935
Congrégationalistes	12.858	5.240	1.193	2.538	21.829
Quakers	7.106	117	26	96	7.345
Juifs	518	549	48	0	1.115
Autres cultes	57.477	19.172	3.443	5.243	85.336

Le recensement de 1871 pour l'île du Prince-Édouard divise ainsi les différentes dénominations religieuses : catholiques, 40,442; — presbytériens, 29,579; — méthodistes, 11,071, — anglicans, 7,220; — anabaptistes, 4,371; — autres religions, 1,339.

A Manitoba, le dernier dénombrement, qui date de 1870 portait à 5,452 le nombre des catholiques et à 4,841, celui des protestants.

III

VILLES PRINCIPALES

(POPULATION LORS DU RECENSEMENT DE 1871)

Capitale du Canada : Ottawa, 21.545 habitants.

PROVINCE D'ONTARIO (Haut-Canada)

Capitale : Toronto, 56.092 habitants.

Villes principales :

Hamilton.	26.716	habitants
London	15.826	—
Kingston	12.407	—
Brantfort.	8.107	—
Sainte-Catherine	7.864	—
Belleville.	7.305	—
Guelph.	6.874	—

PROVINCE DE QUÉBEC (Bas-Canada)

Capitale : Québec, 59.699 habitants.

Villes principales :

Montréal	107.225	habitants
Trois-Rivières	7.570	—
Lévis	6.691	—
Sorel	5.634	—
Sherbrooke	4.432	—
Saint-Hyacinthe	3.746	—
Saint-Jean-d'Iberville	3.022	—

NOUVEAU-BRUNSWICK

Capitale : Frédériktown, 6.606 habitants.

Villes principales : Saint-Jean, 28.805 habitants.

NOUVELLE-ÉCOSSE (Acadie)

Capitale : Halifax, 29.582 habitants.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Capitale : Charlottetown, 7.500 habitants.

MANITOBA

Capitale : Winnipeg, (environ) 7.000 habitants.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Capitale : Victoria, (environ) 6.000 habitants.

IV

POSTES

L'affranchissement des lettres par quinze grammes est :

De France au Canada, (0,45) quarante-cinq centimes.
Du Canada en France, (0,50) cinquante centimes.

Pour les journaux, par 40 grammes, le port est de :

De France au Canada, (0,10) dix centimes.
Du Canada en France, (0,20) vingt centimes.

Pour les journaux l'affranchissement est obligatoire.

Sur tout le territoire de la confédération canadienne, les droits de poste sont comme suit :

Lettres affranchies : (0,15) quinze centimes.
— non affranchies : (0,25) vingt-cinq centimes.

Les journaux paient par trimestre :

Journaux de 1 fois la semaine : 25 centimes.

—	2	—	50	—
—	3	—	75	—
—	6	—	1 fr. 50	—

Quand le port des journaux n'est pas payé d'avance, il est de cinq centimes (0,05) par numéro.

Les cartes postales sont de cinq centimes (0,05) et ont droit de parcours sur tous les territoires du Canada.

On peut tirer des mandats d'une poste sur toutes les autres pour une somme n'excédant pas 500 francs, en payant les droits qui suivent.

Jusqu'à	20 francs,	10 centimes.
De	20 à 50 francs,	25 —
—	50 à 100 —	50 —
—	100 à 200 —	1 fr. —
—	200 à 300 —	1 fr. 50 centimes.
—	300 à 400 —	2 fr. 00 —
—	400 à 500 —	2 fr. 50 —

Pendant l'année 1876, le chiffre de ces mandats sur la poste s'est élevé à 34,076,640 francs.

On compte, au Canada, 4,706 bureaux de poste.

Le nombre des lettres et des cartes postales distribuées par ces bureaux était, pour l'année 1876, de 39,358,530, et celui des journaux de 29,474,000.

TÉLEGRAPHE

L'usage des correspondances télégraphiques est peut-être plus répandu au Canada qu'en aucun autre pays du monde, en raison du tarif relativement modique des dépêches.

Pour dix mots, le tarif est de (0,75) soixante-quinze centimes quand la distance n'excède pas vingt kilomètres, et (1,25) un franc vingt-cinq centimes comme prix uniforme pour toutes autres distances à parcourir.

Cinq centimes (0,05) sont exigés par mot supplémentaire.

L'expéditeur n'a rien à payer pour l'adresse et la signature.

La ligne télégraphique la plus importante du Canada « La Compagnie télégraphique de Montréal » possède 26,142 kilomètres de fils. Le nombre des stations est de 537 et les dépêches expédiées sont annuellement d'environ 1,150,000.

VI

VOIES DE COMMUNICATION

Le Canada possède, outre ses voies de communication par eau, un réseau de chemin de fer des plus étendus.

Les derniers rapports établissent que 6,791 kilomètres de voies ferrées sont actuellement en exploitation. Il y a aussi un certain nombre de lignes en construction qui, reliant celles déjà existantes, procureront de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie du pays.

Les tarifs des chemins de fer canadiens pour le transport des voyageurs et des marchandises sont, à peu de choses près, les mêmes qu'en France.

TRAVERSÉE TRANSATLANTIQUE

Les *steamers* qui font le service entre Liverpool et les ports de mer canadiens offrent la voie de transport la plus courte, sinon la plus rapide, entre l'Europe et le continent américain. Ceci soit dit sans préjudice pour plusieurs des lignes atterrissant aux différents ports des États-Unis, qui ont su se faire une louable réputation, tant pour le confort que pour la sécurité qu'elles offrent aux voyageurs.

Voici, du reste, la différence exacte qui sépare Liverpool des principaux ports de l'Amérique du Nord :

PORTS DU CANADA

De Liverpool à	}	Halifax	3,991 kilomètres
		Québec	4,023 —

PORTS DES ÉTATS-UNIS

De Liverpool à	}	Portland, port d'hiver de diverses lignes canadiennes .	4,425
		New-York	4,815
		Boston.	4,359

VIII

VALEURS MONÉTAIRES

L'unité monétaire ayant cours au Canada s'appelle piastre ou *dollar*.

La piastre vaut 5 francs 37 centimes.

Le centin ou *cent* est la centième partie de la piastre et vaut en conséquence une fraction insignifiante de plus que la pièce de 5 centimes.

La valeur du franc français, en monnaie canadienne, est donc de dix-huit *centins* et demi et celle de la pièce de cinq francs de quatre-vingt-douze *centins* et demi environ.

Le *louis* canadien vaut quatre piastres.

Toutes les monnaies anglaises ont aussi cours légal au Canada.

IX

MESURES DE LONGUEUR, DE SUPERFICIE, DE CAPACITÉ ET DE PESANTEUR

Le *mille* anglais, qui est la mesure officielle pour les distances, représente seize cent neuf mètres quatre décimètres (1,609 m. 4 déc.).

La mesure de longueur employée pour l'aunage est la verge ou *yard*, représentant quatre-vingt-onze centimètres.

L'*acre* équivaut à quarante ares quarante-sept centiares (40,47).

Les mesures de capacité les plus usitées sont : le *gallon* pour le mesurage des liquides et des matières sèches et le *minot* ou *bushel*, qui contient huit gallons, pour le mesurage des matières sèches seulement. La capacité du gallon est de quatre litres cinquante-quatre centilitres (4 l. 54 c.) et celle du *minot* (*bushel*) de trente-six litres trente-quatre centilitres (36 l. 34 c.).

La *livre* anglaise, qui se divise en douze onces, équivaut à quatre cent cinquante-trois grammes quatre décigrammes.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. APERÇU GÉNÉRAL	1
II. RÉSUMÉ HISTORIQUE.	
I. Le Canada sous la domination française	16
II. Le Canada sous la domination anglaise.	39
III. PRODUITS NATURELS ET INDUSTRIELS	63
IV. COMMERCE ET NAVIGATION.	
I. Commerce international.	75
II. Navigation	83
V. POPULATION.	
I. Races européennes.	86
II. Aborigènes.	96
VI. ÉDUCATION.	101
VII. L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE AU CANADA.	114
VIII. RENSEIGNEMENTS DIVERS.	
I. Nationalités.	121
II. Cultes	122
III. Villes principales.	124
IV. Postes	126
V. Télégraphe	128
VI. Voies de communication	129
VII. Traversée transatlantique	130
VIII. Valeurs monétaires	131
IX. Mesures de longueur, de superficie, de ca- pacité et de pesanteur	132

